



Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 20.04.05**

### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates (29) / groupe Ecologiste (10) / groupe Union de la Droite et du Centre (20) / groupe Rassemblement National (15) / Madame Martine Raimbault  
ABSTENTION : Monsieur Pierre Commandeur

### **OBJET : Déclinaison de la politique régionale en faveur de l'apprentissage : carte-cible, cadre d'intervention et partenariat avec les Opérateurs de Compétences et les branches professionnelles**

L'Assemblée Plénière du Conseil régional réunie les **17 décembre 2020** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n°20.02.05 du 2 juillet 2020 approuvant la nouvelle politique de la Région en matière d'apprentissage ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2020 ;

## DECIDE

- D'approuver les priorités de la carte-cible de l'apprentissage définies en annexe;
- D'approuver le nouveau cadre d'intervention de la politique régionale en faveur de l'apprentissage, figurant en **annexe 2** ;
- D'approuver la trame de Convention d'Objectifs et de Moyens avec les Opérateurs de compétences et les Branches professionnelles, figurant en **annexe 3**.

Le Président du Conseil régional,



**François BONNEAU**

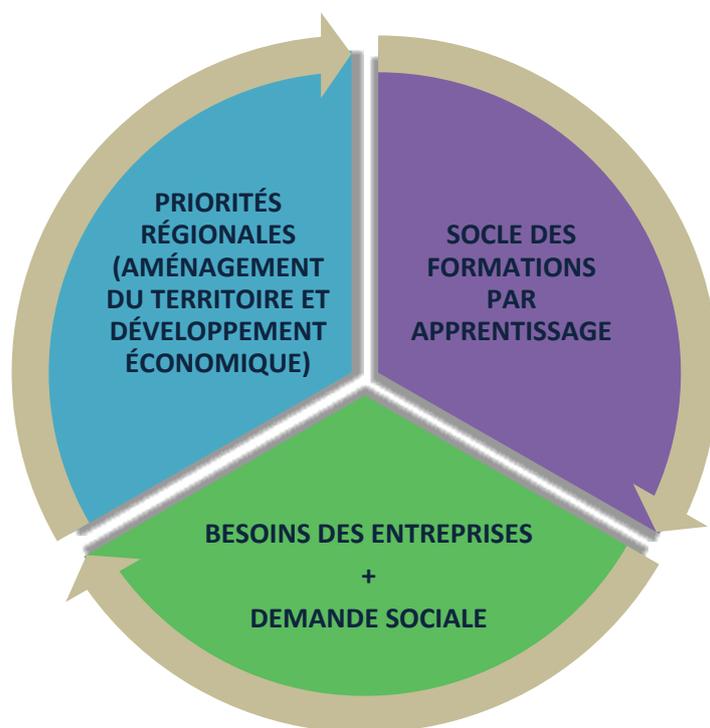
### **SIGNE ET AFFICHE LE : 18 décembre 2020**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

## I. LA CARTE-CIBLE DE L'APPRENTISSAGE

Le contenu de la carte-cible de l'apprentissage s'articule autour du triptyque suivant :

- Le **socle des formations par apprentissage** existant en Centre-Val de Loire pour identifier les formations déjà présentes ;
- Les **priorités régionales en matière de développement économique, social et environnemental et d'aménagement du territoire** ;
- Les **besoins en compétences des entreprises** identifiés par les acteurs de l'emploi et de la formation (OPCO, branches professionnelles, chambres consulaires, partenaires sociaux, membres du CREFOP) ainsi que la **demande sociale des habitants**.



*Articulation des priorités de la carte-cible de l'apprentissage*

### A. **Etat des lieux et méthodologie d'élaboration de la carte-cible**

#### 1. **Le socle des formations par apprentissage en Centre-Val de Loire**

*Important* : le dispositif « réglementaire » de suivi de l'offre de formation par apprentissage n'étant pas encore en place (ce suivi devrait être confié aux CARIF – OREF), l'état des lieux de l'offre de formation à la rentrée de 2020 a été réalisé par la Région en partenariat avec le GIP ALFA Centre, notamment dans le cadre de la Bourse régionale de l'apprentissage.

Au vu de ces éléments, les informations indiquées dans l'état des lieux ne peuvent prétendre à l'exhaustivité. Cependant, elles donnent une indication solide sur l'offre de formation proposée sur le territoire régional.

Les grands chiffres de l'apprentissage			
		Rentrée 2020	Rentrée 2019
Nombre de CFA	<b>TOTAL</b>	<b>81 CFA</b>	<b>40 CFA</b>
	<i>Dont CFA « historiques »</i>	35 <i>(les 5 CFA du BTP ont fusionné en 1 seul CFA régional et l'IFRIA a fermé)</i>	<b>40</b>
	<i>Dont nouveaux CFA</i>	<b>46</b>	<b>0</b>
	<i>Dont CFA ayant leur siège en région</i>	<b>68</b>	<b>37</b>
	<i>Dont CFA ayant leur siège hors région</i>	<b>13</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de sites de formations</b>		<b>179</b>	<b>153</b>
<b>Nombre de formations proposées</b>		<b>1 203</b>	<b>968</b>
Nombre d'apprentis	<b>TOTAL</b>	<b>22 866</b> <i>(Données au 16/11/2020)</i>	<b>20 052</b> <i>(Données au 1<sup>er</sup>/01/2020)</i>
	<i>Dont apprentis dans les CFA « historiques »</i>	<b>20 738</b> <i>(Données au 16/11/2020)</i>	<i>na</i>
	<i>Dont apprentis dans les nouveaux CFA</i>	<b>2 128</b> <i>(Données au 16/11/2020)</i>	<i>na</i>

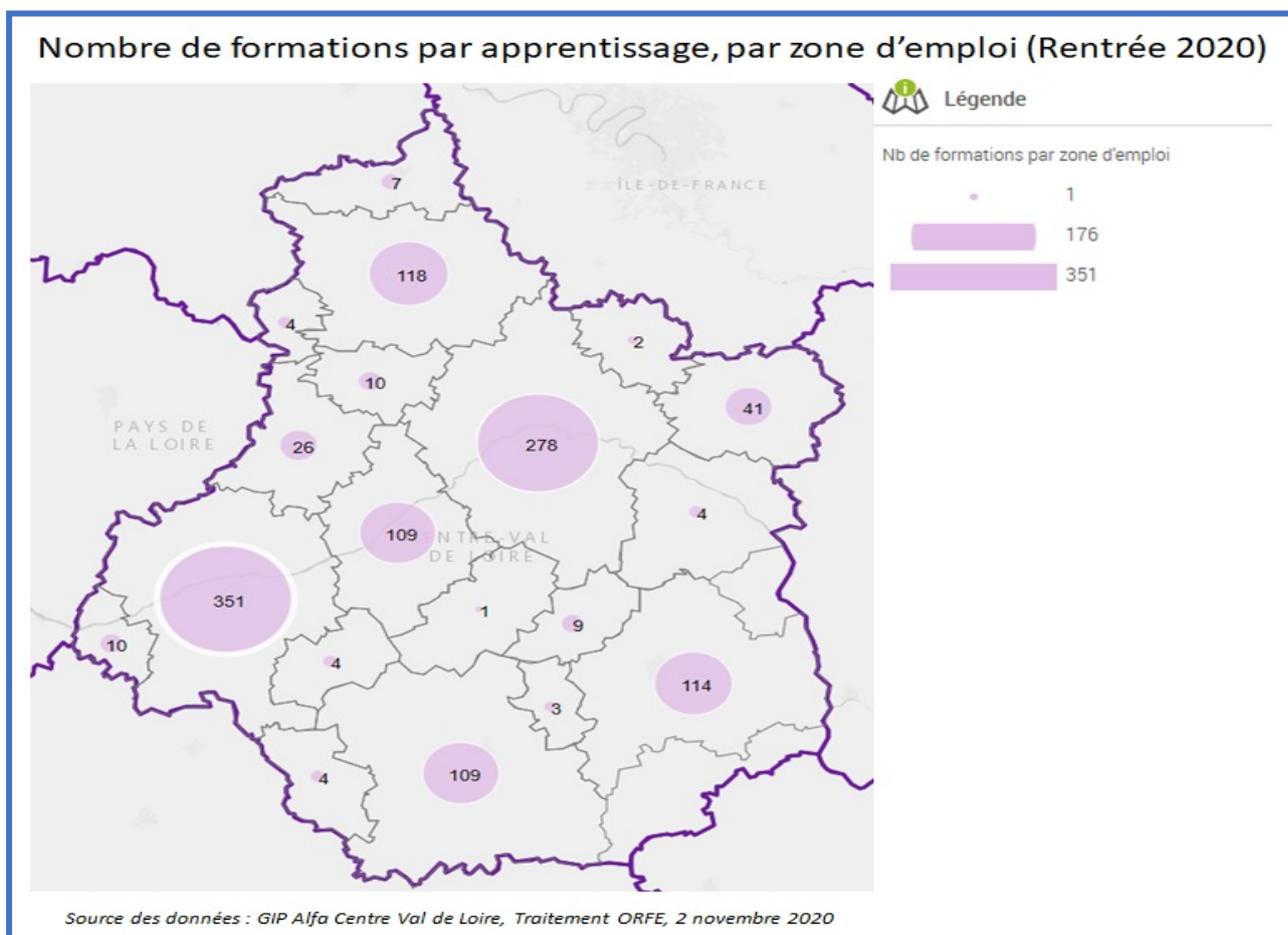
(\* ) dont certains sont issus de l'éclatement d'anciens CFA (AFTEC, MFR...)

En octobre 2020, **1 203 formations par apprentissage étaient recensées en région Centre-Val de Loire** (périmètre de l'académie d'Orléans-Tours). Le détail de ces formations par département indique une bonne répartition territoriale avec toutefois une plus forte présence sur les deux métropoles.

*Répartition des formations en apprentissage par département*

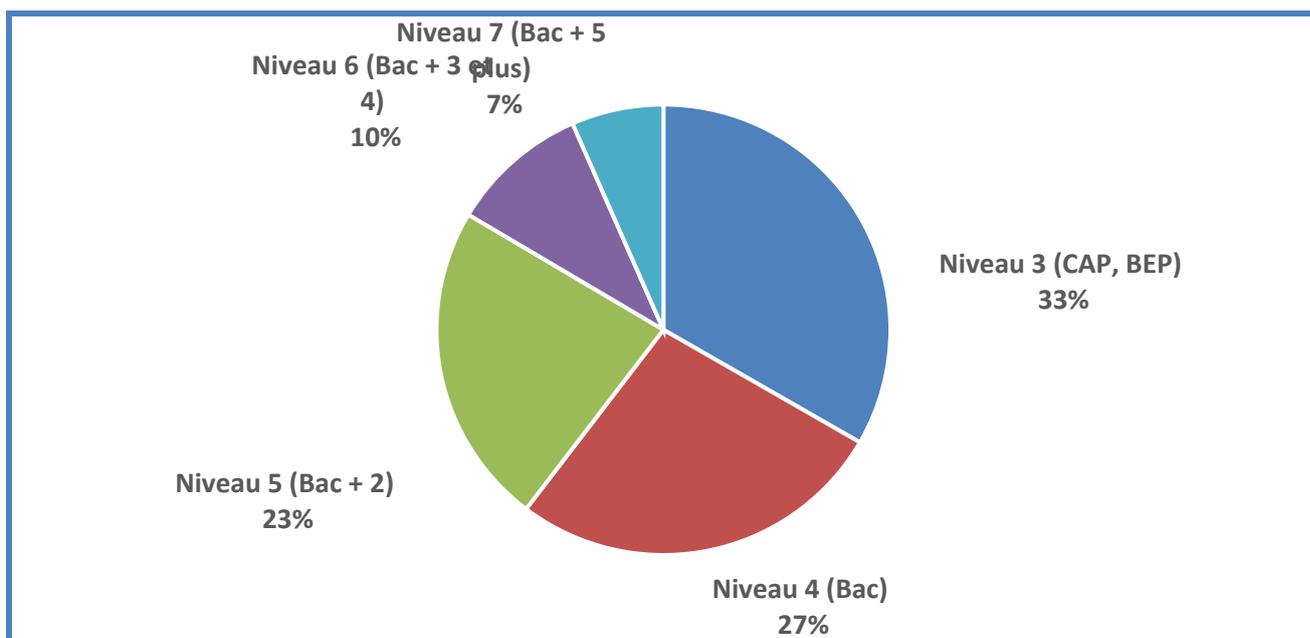
Dpt	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
<b>Formations par apprentissage</b>	118	145	108	367	137	328	<b>1 203</b>

De même, la répartition par bassins de vie permet également de localiser les formations par apprentissage sur le territoire régional.



L'examen de la répartition des formations par niveau (tous départements confondus) montre que les diplômes **des niveaux 3 (CAP), 4 (Bac pro) et 5 (BTS)** représentent **75%** des formations par apprentissage. Toutefois, les niveaux supérieurs (6 et 7) connaissent une progression plus importante sur les dernières années.

*Répartition des formations en apprentissage par niveau*



**A NOTER** : le détail des formations existantes dans chaque département figure à l'**annexe 1 du présent rapport**.

Pour ce qui concerne la répartition géographique de l'offre de formation, les chefs-lieux de département représentent les principaux lieux de formation en apprentissage. Les 6 chefs-lieux représentent ainsi **746** sessions de formation, soit **62%** du total. L'offre de formation des capitales départementales se caractérise par la prédominance des formations du supérieur avec notamment le CFA des Universités, le CFSA de l'AFTEC et les CFA du réseau CCI.

Les 178 sites de formation permettent de proposer aux jeunes et aux entreprises une offre sur l'ensemble du territoire régional.

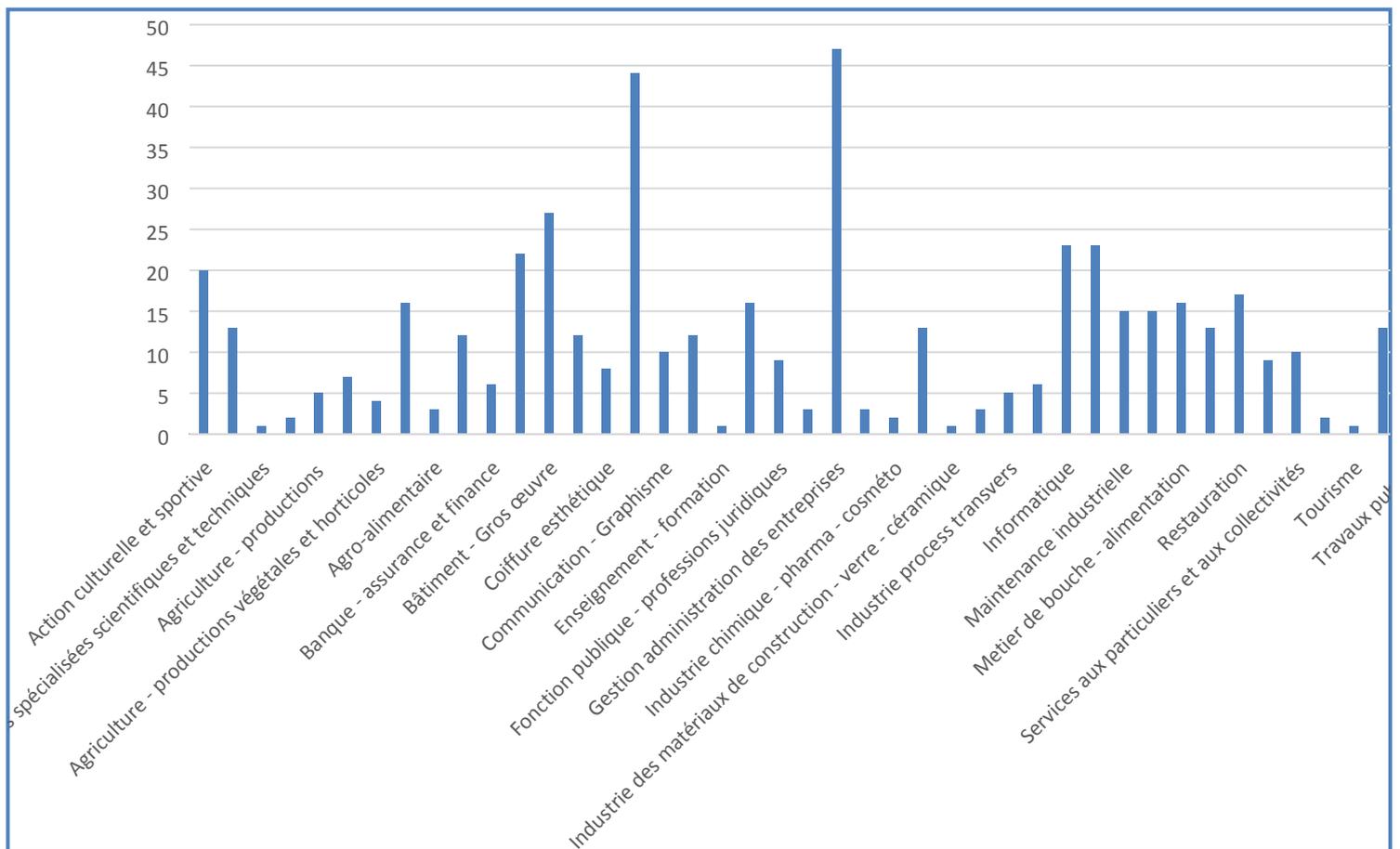
*Nombre de formations par apprentissage dans les chefs-lieux de département*

Villes	Bourges	Chartres	Châteauroux	Tours	Blois	Orléans	TOTAL
<b>Formations par apprentissage</b>	93	86	93	174	96	204	<b>746</b>

L'offre de formation par apprentissage est constituée par **495 diplômes différents**. Un examen des domaines d'activités de ces diplômes permet de souligner **l'importance des secteurs suivants dans l'offre actuelle** (cf. graphique ci-dessus) :

- La gestion et l'administration des entreprises ;
- Le commerce ;
- Le secteur du BTP (en cumul de plusieurs domaines)
- L'industrie (en cumul de plusieurs domaines)

*Répartition des diplômes par domaine ORFE*



## 2- La définition des priorités régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire

L'article L. 6211-3 du code du travail précise ainsi que « *La Région peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient.* »

Pour la Région Centre-Val de Loire, l'objectif est de **développer une offre de formation de proximité de qualité sur l'ensemble du territoire régional dans des domaines stratégiques.**

a) Les besoins en matière de développement économique et de transition écologique

Pour identifier les grandes priorités en matière de développement économique, une analyse a été conduite à partir des documents suivants :

*Schémas et documents d'orientation stratégiques régionaux (mandature 2016-2021)*

- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (**SRDEII**)
- Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (**SRESS**)
- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (**SRESRI**)
- Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs (**SRTL**)
- Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (**CPRDFOP**)
- Pacte régional d'investissement dans les compétences (**PACTE**)

#### *Autres travaux et dispositifs régionaux*

- Les études conduites par **l'agence régionale de développement économique Dév'Up** sur les secteurs industriels en région ;
- Les **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** mis en place en région : Campus des Industries Cosmétique et Pharmaceutique (ICP) et Campus Patrimoine, métiers d'art et tourisme (PatMAT) ;
- La **COP régionale Energie-Climat**, adoptée en 2020, qui soutient les transitions écologique et énergétique ;
- La **consultation des acteurs régionaux** Emploi-Formation.

#### *Autres travaux nationaux*

- La **liste des métiers émergents ou en particulière évolution** publiée par le comité scientifique de **France Compétences** en décembre 2019 et mise à jour en juillet 2020 (*les actualisations issues de juillet 2020 sont en gras dans le tableau ci-dessous*).



- Acheteur-Vendeur Marée ;
- Agent de protection physique des personnes privée, armé catégorie B ;
- Agent de surveillance privée, armé catégorie D ;
- Agent de surveillance renforcée privée, armé catégorie B ;
- Chef de projet intelligence artificielle ;
- Collecteur de biodéchets ;
- **Concepteur et intégrateur de réalité virtuelle ;**
- Data Protection Officer ;
- Développeur intelligence artificielle ;
- Développeur sécurité ;
- Documentariste sonore / podcaster ;
- **Eco-agriculteur ;**
- Eco-concepteur de produits plastiques et composites ;
- **Entraîneur de breaking ;**
- **Entrepreneur de la coiffure ;**
- **Expert technique en création numérique ;**
- Gestionnaire de la sécurité des données, des réseaux et des systèmes ;
- Ingénieur intelligence artificielle ;
- Opérateur en fabrication additive ;
- Opérateur en régénération des matières plastiques ;
- Ouvrier / technicien en aquaponie (aquaculture et production maraîchère) ;
- Technicien valoriste des ressources du bâtiment ;
- **Végétaliseur urbain.**

*Les différentes mesures annoncées et mises en œuvre pour répondre à la crise COVID-19*

- Le **plan de relance** dans ses différents volets (volet Compétitivité, volet Cohésion, volet Ecologie) ;
- **L'accord de partenariat** entre l'Etat et Régions de France du 28 septembre 2020 ;
- Le « **Pack rebond** » dans le cadre des Territoires d'Industrie ;
- Le Plan « **1 jeune, 1 solution** » ;
- Le **forum régional « Relocalisation et innovation »** organisé le 1er juillet 2020 ;
- La révision du **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences**.

En complément de ces différents éléments, les **travaux d'analyse prospective conduits par l'Observatoire du GIP Alfa Centre-Val de Loire** dans les différents secteurs d'activités ont été utilisés pour les travaux relatifs à la carte-cible de l'apprentissage. De même, les travaux en cours dans le cadre du **projet d'Identification des Besoins en Compétences (IBC)** financé au sein du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences ont été consultés afin de pouvoir croiser les données recueillies dans le cadre de la consultation des acteurs.

b) Les besoins en matière d'aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, la Région s'appuie sur le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET)**.

Ce document stratégique, élaboré en concertation avec les acteurs des territoires, contient des éléments relatifs à la formation et plus particulièrement à l'apprentissage. L'**Objectif n°12**, Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir « invite à *Garantir un maillage territorial équilibré de l'offre de formation pour répondre aux besoins des jeunes et en lien avec les dynamiques économiques et d'emplois en région* ». La notion de maillage territorial renvoie aux bassins de vie de la région Centre-Val de Loire. Ces bassins, au nombre de 23, permettent de scinder un territoire régional très vaste en ensembles cohérents en termes de vie économique et de déplacements.

En complément des approches régionales en matière d'aménagement du territoire, la Région souhaite accompagner et soutenir les zones de revitalisation rurale et les quartiers de la politique de la ville.

Les **Zones de Revitalisation Rurales (ZRR)** permettent d'identifier les territoires ruraux les moins peuplés et les plus touchés par le déclin démographique et économique. Le critère de classement, au niveau de l'EPCI, est basé sur une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI et sur un revenu fiscal par unité de consommation<sup>1</sup> médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians. En Centre-Val de Loire, on dénombre 636 communes classées en ZRR.

Les **Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** permettent quant à eux d'identifier les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné. Ils se basent sur un critère unique de pauvreté déterminé par la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence (le critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération). En Centre-Val de Loire, 30 communes possèdent au moins 1 QPV et les QPV regroupent 156 000 habitants.

**A NOTER** : le détail des zonages prioritaires en Centre-Val de Loire et les cartographies figurent à l'**annexe 1bis du présent rapport**.

### **3 La demande sociale des habitants et les besoins en compétences des entreprises**

#### **• La demande sociale des habitants**

L'examen de la demande sociale des habitants, afin de pouvoir déterminer des tendances susceptibles de venir alimenter les travaux sur la carte-cible de l'apprentissage, a été conduit à partir des indicateurs suivants :

- pour les **lycées professionnels** : évolution des effectifs entre 2015 et 2019, taux de pression des CAP, Bac pro et BTS à la rentrée 2019 (avec un focus sur les taux de pression supérieur à 2) ;
- pour les **CFA** : effectifs et taux de remplissage au 1<sup>er</sup> janvier 2020, examen des surcapacités et sous-capacités réelles des formations.

#### **• Les besoins en compétences des entreprises**

Lors de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, les acteurs de l'emploi et de la formation sont consultés chaque année **pour mieux identifier les besoins en compétences des entreprises et leurs impacts à**

---

<sup>1</sup> Unité de consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

**répercuter sur l'offre de formation.** Les travaux sur la carte-cible de l'apprentissage ont repris cette même méthodologie.

Compte tenu du contexte lié à la crise COVID-19, un questionnaire en ligne a été privilégié. Cela a également permis une meilleure exploitation des données recueillies. La consultation en ligne a été ouverte de mai à août 2020 afin de préparer les travaux sur la carte-cible de l'apprentissage mais aussi pour nourrir la carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire ainsi que la formation professionnelle continue. Le questionnaire était organisé en 3 blocs :

- Bloc 1 : Evaluation de l'offre actuelle
- Bloc 2 : Propositions pour améliorer l'offre actuelle
- Bloc 3 : Prospectives métiers & compétences

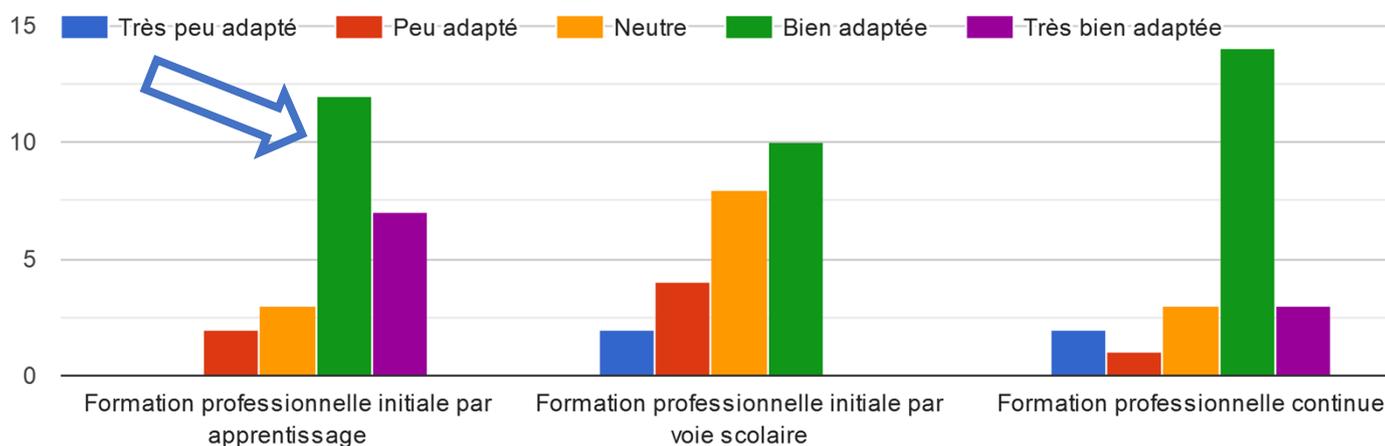
### **Les 10 questions posées aux acteurs régionaux Emploi-Formation**

- 1)** Quelle appréciation portez-vous sur l'offre de formation professionnelle actuellement proposée en région Centre-Val de Loire ?
- 2)** Les niveaux de formation proposés sont-ils en adéquation avec les besoins de votre secteur ?
- 3)** Les modalités de formation vous paraissent-elles en cohérence avec les besoins des entreprises de votre secteur d'activité ?
- 4)** La répartition de l'offre de formation dans les territoires (toutes voies confondues) est-elle pertinente ?
- 5)** Est-il nécessaire de développer certaines formations déjà existantes ?
- 6)** Est-il nécessaire de proposer de nouvelles formations ?
- 7)** Quelles sont les nouvelles compétences recherchées dans votre secteur d'activité (compétences techniques, compétences transverses, savoirs de base, prévention illettrisme) ?
- 8)** Quels sont les principaux métiers émergents ou en forte évolution dans votre secteur d'activité ?
- 9)** Quels sont les impacts des transitions écologique et énergétique ? Quelles actions liées à la formation professionnelle sont mises en place pour y répondre ?
- 10)** Ces éléments mériteraient-ils selon vous des évolutions concernant les certifications ou l'ajout de modules dans des actions de formation ? Si oui : quelles seraient vos principales suggestions sur les contenus de formation ? Des opérations « cousues main » en lien avec les entreprises vous paraissent-elles opportunes et êtes-vous disposés à y prendre part ?

Environ **100 acteurs ont été sollicités (branches professionnelles, OPCO, chambres consulaires, partenaires sociaux/membres du CREFOP, services de l'Etat)**. Au total, 23 réponses ont été reçues, soit un taux de retour d'environ 20%. Parmi les répondants, on compte : 7 branches professionnelles, 4 OPCO, 2 chambres consulaires, 4 organisations professionnelles, 3 entreprises et 1 CFA.

Le graphique ci-dessous concerne la pertinence de l'offre de formation existante. Les avis sur l'apprentissage apparaissent majoritairement positifs pour les répondants.

Les modalités de formation (par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue) vous paraissent-elles en cohérence avec les besoins des entreprises de votre secteur d'activité?



S'agissant du développement de l'offre de formation (question n°6), les acteurs ont fait part des besoins suivants :

#### Le développement de nouvelles formations (réponses des acteurs)

- **Agriculture** : CAP agricole Métiers de l'agriculture – Viticulture
- **Commerce** : Bac Pro / BTS Optique, CAP Poissonnerie
- **Construction** : Couverture, Électricité, Encadrement et gestion de chantier, Filières métiers Bâtiment Construction et Couverture – Électricité, électronique – Génie Civil
- **Hôtellerie-Restauration** : initier des CQP et titres pro
- **Industrie** : Usinage, Soudage, Chaudronnerie, Robotique
- **Logistique** : Métiers de la logistique
- **Métiers de bouche** : CAP Crémier Fromager, CAP Pâtisserie
- **Numérique** : Formation Data, Développement des formations Data-science, Intelligence Artificielle, Coursus dédié à la production informatique
- **Santé** : Surveillant de nuit, Maitresse/Maître de maison
- **Tourisme** : Formations autour du vélo (réparation, location)

Les acteurs ont également été invités à se prononcer sur les nouvelles compétences qui seront nécessaires pour l'exercice des métiers de leurs domaines respectifs (question n°7). Il convient de souligner la **place prépondérante du numérique** et la prise en compte de la transition écologique dans les réponses reçues :

### Les nouvelles compétences recherchées (réponses des acteurs)

- **Compétences générales** : Savoir-être, Compétences numériques, Savoirs de base, Adaptation culturelle (publics migrants)
- **Construction** : Compétences liées au numérique (intégration dans la réalisation des ouvrages et coordination des chantiers), Compétences liées à une approche globale du chantier et à la gestion des interfaces entre les corps d'état, Compétences liées aux évolutions environnementales (dimension énergétique et écologique dans la conception/mise en œuvre/suivi des chantiers)
- **Industrie** : Etude des matériaux, Eco-conception et économie circulaire, Robotique, Chefferie de projet
- **Numérique** : Soft Skills, Intelligence Artificielle, Production informatique, Big Data, Développement Java, Qualité logiciel
- **Santé** : coordination de parcours dans le milieu médico-social
- **Tourisme** : Maîtrise et usage régulier d'une 2<sup>nde</sup> ou 3<sup>ème</sup> langue (anglais, italien, espagnol, allemand, néerlandais), Gestion de la relation clients

Enfin, les acteurs de l'emploi et de la formation ont été questionnés sur les métiers qu'ils jugent émergents ou en forte évolution (question n°8), en lien avec la liste des métiers de France Compétences. Ici encore, les aspects liés au numérique ressortent fortement :

### Les métiers émergents ou en forte évolution (réponses des acteurs)

- **Agriculture** : Agriculture connectée
- **Construction** : Tous les métiers concernés par les transitions
- **Industrie** : Métiers autour de l'économie circulaire, Robotique, Gestion à distance des outils et process
- **Métiers de bouche** : Métiers de la farine
- **Numérique** : Data Protection Officer (DPO), Gestionnaire de la sécurité des données/des réseaux et des systèmes, Intégrateur d'application, Consultant Data, Designer UX, Métier de développeur réseau, Gestion de projet, tout ce qui concerne l'Intelligence Artificielle (dont le traitement des données)
- **Transport/Logistique** : Transport routier de marchandises avec véhicules autonomes
- **Tourisme** : webmarketeur, community manager, guide accompagnateur de nature/groupe en itinérance, loueur de vélos
- **Autres** : Métiers de la mécanique auto (électronique/service), Métiers de l'esthétique (spa/bien être), Métiers de la vente/numérique, laveurs de vitres, agents multiservice

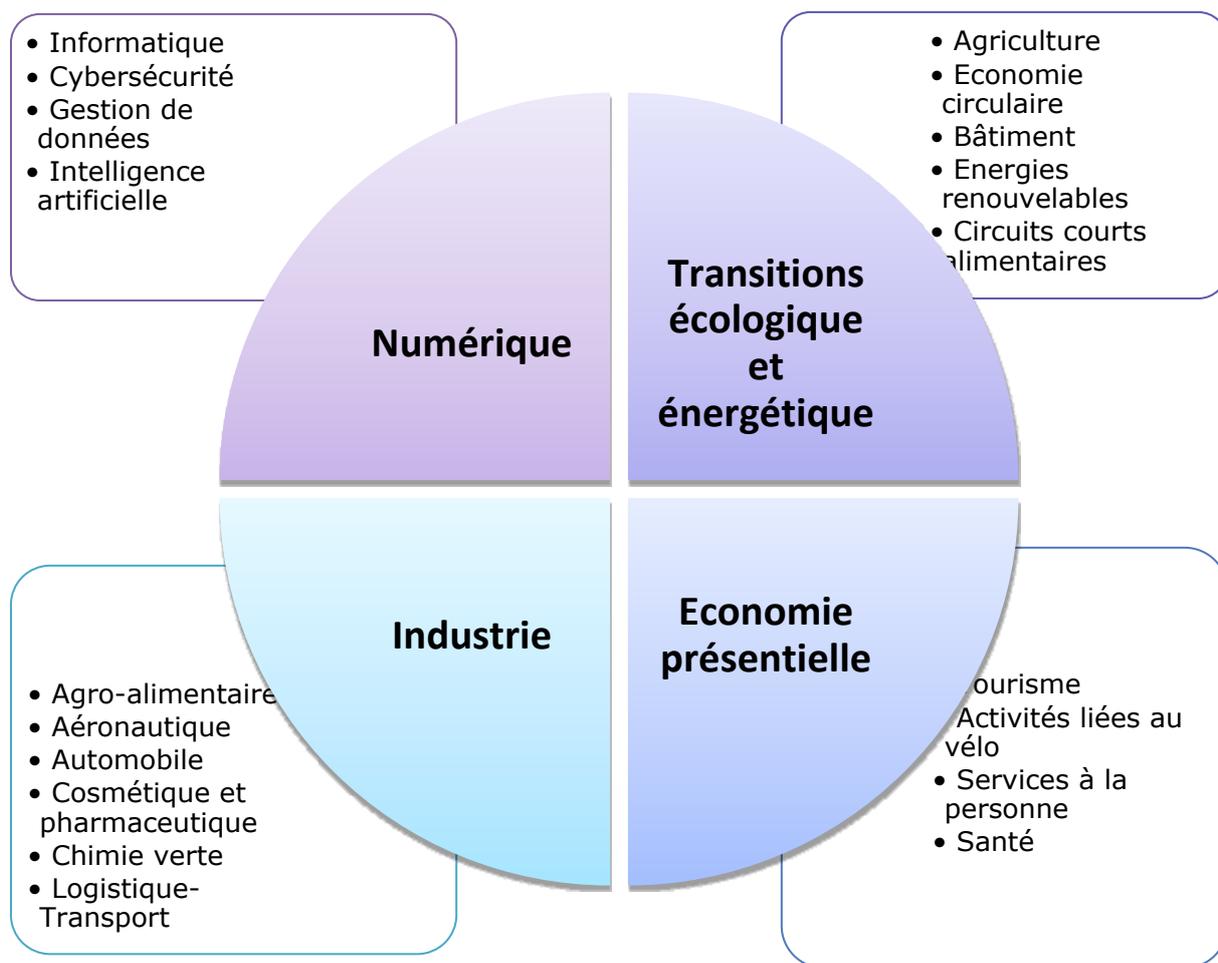
## B. Résultats et priorités régionales de la carte-cible apprentissage pour 2021

Sur la base des différents éléments énoncés ci-dessus, et en particulier des documents stratégiques régionaux et des avis des acteurs de l'emploi et de la formation, la Région a identifié plusieurs priorités de développement. En effet, les analyses croisées des stratégies et schémas régionaux avec les réponses au questionnaire font distinctement émerger les secteurs économiques suivants : **Numérique, Industrie, Construction, Métiers de bouche, Santé, Tourisme et Logistique**. Dans ces différents secteurs, il s'agit dès lors de conforter et d'améliorer l'offre de formation actuelle mais également de procéder au développement de nouvelles formations. Ces actions permettront de mieux répondre aux besoins en nouvelles compétences ainsi qu'à l'émergence ou à la forte évolution des métiers de ces domaines. La consultation fait également ressortir de forts **besoins transversaux sur le numérique et le développement durable**.

Compte tenu des **enjeux forts liés aux transitions écologique et énergétique** ainsi que des travaux engagés au titre de la COP régionale, la Région souhaite mettre en avant les besoins liés aux transitions dans le cadre de sa carte-cible de l'apprentissage. Consciente des enjeux liés au tissu économique et aux impacts de la crise COVID-19, la Région ambitionne de **développer une offre de formation par apprentissage dans les domaines des transitions écologique et énergétique** afin d'offrir aux jeunes des perspectives de formations dans des domaines en fort développement et d'améliorer la capacité des entreprises à recruter localement.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En matière de **développement économique et social**, la Région a identifié 4 grands domaines dans lesquels des besoins justifient une contribution au financement des CFA :



### Les Transitions écologique et énergétique

- L'**agriculture** avec la conversion vers l'agriculture biologique et les pratiques agroécologiques ;
- Les différents champs de l'**économie circulaire**<sup>2</sup> : éco-conception des produits, écologie industrielle, économie de la fonctionnalité, réparation des objets électriques et électroniques ; valorisation des déchets ;
- Le secteur du **bâtiment** dans son ensemble avec notamment les domaines de l'éco-construction et de la rénovation thermique des bâtiments ;

<sup>2</sup> Feuille de route de l'économie circulaire adoptée en septembre 2019

- Les **énergies renouvelables**<sup>3</sup> et en particulier les filières de l'éolien terrestre, du photovoltaïque, de la méthanisation agricole, des biocarburants et du bois ;
- Les **circuits courts alimentaires**.

Dans le domaine des transitions écologique et énergétique, des formations déjà existantes dans d'autres régions pourraient être proposées en Centre-Val de Loire, comme par exemple :

- CAP Opérateur des industries du recyclage
- CAP Propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage
- Bac Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons<sup>4</sup>
- BTS Métiers de l'eau<sup>5</sup>
- BTS Maintenance des systèmes Option C systèmes éoliens

**A RETENIR** : les transitions écologique et énergétique sont des éléments transversaux des politiques régionales. Elles devront également se retrouver dans l'ensemble des autres priorités régionales en matière de développement économique.

### Le Numérique

- **Informatique** (sobriété numérique, impact environnemental des terminaux, réparation et réemploi) ;
- **Cybersécurité** ;
- **Gestion de données** (durabilité des infrastructures, stockage électrique des data centers) ;
- **Intelligence artificielle** ;
- **Développement durable et numérique**.

Dans le secteur du numérique, les formations à privilégier sont généralement sur les niveaux 5 (BTS – DUT) à 7 (Master – Ingénieur), avec notamment :

- DU Data Protection Officer
- Licence pro métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
- Les différents Master « informatique » auxquels peuvent être ajoutés des spécialités sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou la cryptologie.

Des formations de niveau 4 (Bac pro ou équivalent) peuvent également être mises en place. En complément des différentes options du Bac pro « systèmes numériques » déjà existantes dans l'académie d'Orléans-Tours, on peut citer le Titre professionnel « Technicien(ne) d'assistance en informatique ».

### L'Industrie / Ecologie industrielle

- **Agro-alimentaire** (circuits courts, efficacité énergétique, empreinte carbone, gestion des déchets) ;
- **Aéronautique** (activités en lien avec la reconversion, le recyclage ou le démantèlement) ;
- **Automobile** (développement des véhicules à hydrogène, véhicules électriques et véhicules hydrides) ;
- **Cosmétique et pharmaceutique** (éco-conception, économie circulaire, bio-cosmétique) ;
- **Chimie verte** (activités liées aux agro-ressources, bio-solvants, bio-carburants, plastiques biodégradables) ;

<sup>3</sup> Etude du syndicat des énergies renouvelables « Évaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires », juin 2020

<sup>4</sup> Ce Bac pro est envisagé au futur lycée de Châteauneuf (Loiret)

<sup>5</sup> Ce BTS est envisagé au futur lycée de Châteauneuf (Loiret)

## - Transport/Logistique.

Au titre de l'Industrie, les **niveaux 3 (CAP) à 5 (BTS – DUT) sont à privilégier** avec par exemple les formations suivantes qu'il conviendrait de développer davantage en région :

- CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage
- Bac pro plastiques et composites
- BTS Europlastiques et composites
- BTS Conception des processus de réalisation de produits

## L'Economie Présentielle

- **Le Tourisme** (développement durable, hébergement restauration) ;
- Les **activités liées au vélo** (commerce, réparation, services) ;
- Les **services à la personne** (aides à domicile) ;
- Les **professions de santé** (infirmiers et aides-soignants).

S'agissant du secteur des services à la personne, et notamment du métier d'aide à domicile, une attention particulière devra être faite sur l'attractivité des métiers, en lien avec la nouvelle compétence de la Région en matière d'orientation et d'informations sur les métiers.

### Focus sur les professions de santé

La Plateforme de mobilisation et d'engagement pour une « **Région 100% santé** » lancée le 26 novembre 2019, prévoit d'augmenter de 25% le nombre d'étudiants diplômés pour les formations d'infirmiers, d'aides-soignants et de masseurs-kinésithérapeutes.

Il est important que l'apprentissage contribue pleinement à l'atteinte de cet objectif essentiel pour la qualité de vie des citoyens de la région.

Le développement de l'offre de formation par apprentissage se heurte cependant à un obstacle majeur que constitue le financement de la formation en CFA des apprentis sous contrat avec des établissements relevant de la Fonction publique Hospitalière. En effet, contrairement à la Fonction publique territoriale pour laquelle le CNFPT prend en charge 50% du coût de la formation de l'apprenti, les établissements relevant de la Fonction publique hospitalière doivent supporter l'intégralité du coût de la formation. Les coûts de formation annuels oscillent entre 5 000 € et 7 000 € selon les formations.

Afin de lever le frein que constitue ce mode de financement de la formation, et compte tenu de la priorité que constitue le développement des formations paramédicales, la Région va mettre en place un **dispositif d'accompagnement volontariste basé sur une prise en charge à hauteur de 75% des coûts de formation (coûts réels constatés dans les écoles) pour les apprentis infirmiers, aides-soignants sous contrat avec des employeurs relevant de la fonction publique hospitalière et formés dans des IFSI-IFAS implantés en Centre-Val de Loire. Pour les employeurs de la fonction publique territoriale formant des apprentis dans l'une des deux formations précédemment citées, il est proposé de compléter la participation apportée par le CNFPT, jusqu'à 75% des coûts formation.**

La Région souhaite également conclure un accord avec l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH), afin de promouvoir le développement de l'apprentissage dans le secteur hospitalier.

Sur la base des niveaux de prise en charge (coûts-contrats) des OPCO, le budget alloué annuellement à cette disposition sera d'environ 300 000€.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**En matière d'aménagement du territoire**, la Région a identifié des besoins qui justifient une contribution au financement des CFA :

1) Maintenir la qualité et la proximité de l'offre

2) Soutenir l'apprentissage dans les ZRR et les QPV

- **Maintenir la qualité et la proximité de l'offre** : il s'agit de préserver mais aussi de développer une offre de formation de proximité de qualité pour tous les niveaux de formation sur l'ensemble du territoire régional ;
- **Soutenir l'apprentissage dans les zones de revitalisation rurales (ZRR) et les quartiers de la politique de la ville (QPV)** : il s'agit à la fois de soutenir le développement de l'apprentissage dans ces territoires prioritaires mais également de favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes qui y vivent, lorsque les lieux de formation par apprentissage ne sont pas situés dans une ZRR ou un QPV.

**A RETENIR** : ces objectifs en matière d'aménagement du territoire doivent poursuivre un double objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales. La formation par apprentissage, tout comme l'éducation en général, doit permettre à tous les jeunes d'accéder à une qualification professionnelle, quel que soit leur milieu social et leur lieu de vie.

Département

CHER

**BENGY SUR CRAON**

Bac pro services aux personnes et aux territoires  
Bac pro technicien conseil vente en alimentation option produits alimentaires  
Bac pro technicien conseil vente en animalerie  
Bac pro technicien conseil vente univers jardinerie  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural  
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

**BOURGES**

Assistant manager loisirs hébergement restauration  
Attaché commercial  
Bac pro aménagements paysagers  
Bac pro maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières  
Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option A et option B  
Bac pro technicien d'usinage  
Bachelor manager opérationnel du commerce et marketing  
Bachelor responsable de projets en marketing  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP boulanger  
BP coiffure  
BP couvreur  
BP esthétique, cosmétique, parfumerie  
BP Menuisier  
BP Monteur Installateur en Génie Climatique et Sanitaire  
BP peintre applicateur de revêtements  
BP préparateur en pharmacie  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention judo-jujitsu  
BTS conception des processus de réalisation de produits option A et option B  
BTS contrôle industriel et régulation automatique  
BTS gestion de la PME  
BTS maintenance des véhicules option A : voitures particulières  
BTS management commercial opérationnel  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP charcutier-traiteur  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP couvreur  
CAP cuisine  
CAP électricien  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP esthétique, cosmétique, parfumerie  
CAP maçon  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
CAP menuisier installateur

CAP métiers de la coiffure  
CAP monteur en installations thermiques  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
Chargé de la communication  
Chargé des ressources humaines  
DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social  
DEME - Diplôme d'État de moniteur éducateur  
Diplôme de comptabilité et de gestion  
Diplôme d'État d'infirmier(ière)  
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion  
DUT 2ème année - Génie civil et construction durable  
DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion comptable et financière  
DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion des ressources humaines  
DUT 2ème année - Qualité, logistique industrielle et organisation  
DUT 2ème année gestion des entreprises et des administrations option gestion et management des organis:  
Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire spécialité énergie, risque  
Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire spécialité sécurité inform  
Licence pro mention gestion des organisations agricoles et agroalimentaires  
Licence pro mention métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie  
Licence pro mention métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité  
Licence pro mention métiers de l'industrie : mécatronique, robotique  
Licence pro mention métiers du BTP : génie civil et construction  
Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle  
Licence professionnelle métiers de l'industrie : mécatronique, robotique parcours développement de projet  
Licence professionnelle métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité  
Management de l'expérience client et de l'innovation (MAEXI)  
Manageme des Crises et des Opportunités  
Manager de la stratégie commerciale et marketing  
Manager en ingénierie de la qualité et de l'expérience client  
MC coiffure coupe couleur  
MC pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées  
MC sommellerie  
MC technicien(ne) en soudage  
MC zinguerie  
Pâtissier confiseur glacier traiteur (BM)  
Responsable de développement commercial

#### **LE SUBDRAY**

Bac pro maintenance des matériels option A : matériels agricoles  
Bac pro maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention  
BP métiers de la piscine  
BTSA aménagements paysagers  
BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole  
BTSA techniques et services en matériels agricoles  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture

#### **VIERZON**

Bac pro fonderie  
Bac pro maintenance des équipements industriels  
Bac pro technicien d'usinage  
Bac pro technicien modeleur

BMA spécialité céramique  
BTS Conception des processus et réalisation de produits option B  
BTS Fonderie  
BTS industries céramiques

## **EURE-ET-LOIR**

### **ANET**

Bac pro services aux personnes et aux territoires  
Bac pro technicien conseil vente en alimentation option produits alimentaires  
Bac pro technicien conseil vente en animalerie  
Bac pro technicien conseil vente univers jardinerie  
BTSA analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (BTS ANABIOTEC)  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

### **CHAMPHOL**

CAP agricole jardinier paysagiste

### **CHARTRES**

Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale  
Bac pro réparation des carrosseries  
Bac pro technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre  
Bac pro technicien d'usinage  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP boucher  
BP boulanger  
BP coiffure  
BP maçon  
BP monteur en installations du génie climatique et sanitaire  
BPJEPS spécialité activités sports collectifs  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs et option haltérophilie  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie, musculation  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous  
BTS banque, conseiller de clientèle (particuliers)  
BTS commerce international à référentiel commun européen  
BTS comptabilité et gestion  
BTS fluides-énergies-domotique option A génie climatique et fluidique  
BTS gestion de la PME  
BTS maintenance des véhicules option A : voitures particulières  
BTS management commercial opérationnel  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
BTS professions immobilières  
BTS tourisme  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP carreleur mosaïste  
CAP charcutier-traiteur  
CAP chocolatier confiseur  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP couvreur  
CAP cuisine  
CAP électricien

CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP maçon  
CAP maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement  
CAP menuisier installateur  
CAP métiers de la coiffure  
CAP monteur en installations sanitaires  
CAP monteur en installations thermiques  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP peinture en carrosserie  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
DEME - Diplôme d'État de moniteur éducateur  
Diplôme de comptabilité et de gestion  
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé  
DUT 2ème année - Génie électrique et informatique industrielle  
DUT 2ème année Gestion logistique et transport  
DUT génie industriel et maintenance  
DUT gestion logistique et transport  
Licence pro mention gestion des achats et des approvisionnements  
Licence pro mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable  
Licence pro mention métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels  
MC boulangerie spécialisée  
MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers  
MC pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées  
MC technicien en énergies renouvelables option A : énergie électrique  
MC technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique  
Responsable de développement commercial (option banque-assurance)  
Responsable en gestion administrative et ressources humaines  
Titre d'ingénieur Polytech génie industriel  
Titre professionnel designer web  
Titre professionnel infographiste metteur en page  
Titre professionnel maçon(ne)  
Titre professionnel technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

#### **CHATEAUDUN**

Bac pro technicien en chaudronnerie industrielle  
BTS conception des produits industriels  
BTS conception et réalisation de systèmes automatiques  
BTS conception et réalisation en chaudronnerie industrielle  
BTS systèmes numériques option A informatique et réseaux  
BTSA agronomie : productions végétales  
BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie  
CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option B soudage

#### **DREUX**

Bac pro gestion-administration  
BTS gestion de la PME  
Diplôme d'État d'aide-soignant  
Responsable de développement commercial (option banque-assurance)  
Responsable de la distribution

## **GELLAINVILLE**

CAP conducteur routier marchandises

Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique

## **LA LOUPE**

CAP fleuriste

CAP maintenance de bâtiments de collectivités

CAP maintenance des véhicules option voitures particulières

CAP monteur en installations sanitaires

Développeur-euse web et mobile avancé

MC employé barman

MC employé traiteur

## **LUCE**

Bac pro technicien menuisier agenceur

BP couvreur

BP peintre applicateur de revêtements

BTS assurance

BTS management commercial opérationnel

## **MIGNIERES**

Bac pro services aux personnes et aux territoires

CAP accompagnant éducatif petite enfance

CAP agent de propreté et d'hygiène

Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles

Titre professionnel comptable assistant

## **NOGENT LE ROTROU**

Bac pro maintenance des équipements industriels

Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production

CAP accompagnant éducatif petite enfance

## **NOGENT SUR EURE**

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités équestres

## **SOURS**

Bac pro aménagements paysagers

BP option aménagements paysagers

BP option responsable d'entreprise agricole

BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)

BTSA sciences et technologies des aliments spécialité aliments et processus technologiques

CAP agent polyvalent de restauration

CAP agricole jardinier paysagiste

CAP agricole métiers de l'agriculture

Certificat de spécialisation restauration collective

## **INDRE**

### **ARGENTON SUR CREUSE**

Bac pro commerce

BTS hôtellerie-restauration option B : art culinaire, art de la table et du service

BTS management commercial opérationnel

BTS management en hôtellerie - restauration option A : management d'unité de restauration

### **CHATEAUROUX**

Bac pro aménagements paysagers

Bac pro boucher charcutier traiteur

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole

Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial

Bac pro technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre  
Bachelor gestion administrative et ressources humaines  
Boulangier (BM)  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP boulanger  
BP coiffure  
BP électricien(ne)  
BP maçon  
BP Menuisier  
BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur  
BTS assistance technique d'ingénieur  
BTS bâtiment  
BTS comptabilité et gestion  
BTS électrotechnique  
BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production  
BTS management commercial opérationnel  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social  
BTS services informatiques aux organisations option A : solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux (SISR)  
BTS services informatiques aux organisations option B : solutions logicielles et applications métiers (SLAM)  
BTSA agronomie : productions végétales  
BTSA productions animales  
BTSA technico-commercial agrofournitures  
BTSA technico-commercial animaux d'élevage et de compagnie  
BTSA technico-commercial jardins et végétaux d'ornement  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP carreleur mosaïste  
CAP charcutier-traiteur  
CAP chocolatier confiseur  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP constructeur de routes  
CAP constructeur en canalisations des travaux publics  
CAP cuisine  
CAP électricien  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP maçon  
CAP maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement  
CAP métiers de la coiffure  
CAP monteur en installations sanitaires  
CAP monteur en installations thermiques  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP peinture en carrosserie  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
CAP serrurier métallier  
CAP vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

Coiffeur (BM)

DUT 2ème année - Génie électrique et informatique industrielle

DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion comptable et financière

DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion des ressources humaines

Licence pro mention gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire

Licence pro mention métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Licence pro mention systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle

Manager en stratégie et développement d'entreprise

Manager en Systèmes d'Information

Master Manager des ressources humaines

MC cuisinier en desserts de restaurant

MC employé traiteur

MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers

MC technicien(ne) en réseaux électriques

Responsable administratif et financier

Responsable d'affaires en immobilier

Responsable de clientèle banque finance assurance

Responsable de développement commercial (option banque-assurance)

Responsable du développement commercial options : Community manager, intérim, immobilier

Responsable en développement marketing et vente

Responsable opérationnel retail

Secrétaire médicale

Titre professionnel chef(fe) d'équipe gros oeuvre

Titre professionnel conseiller en insertion professionnelle

#### **ISSOUDUN**

Bac pro métiers du cuir option maroquinerie

DUT 2ème année - Techniques de commercialisation

DUT gestion logistique et transport

#### **LA CHATRE**

Bac pro technicien constructeur bois

Bac pro technicien menuisier agenceur

#### **LE BLANC**

Bac pro maintenance des matériels option A : matériels agricoles

Bac pro maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts

Bac pro Plastiques et composites

Certificat de spécialisation conduite d'un élevage caprin et commercialisation des produits

#### **SAINT CYRAN DU JAMBOT**

BPJEPS spécialité activités équestres mention équitation

CAP agricole palefrenier soigneur

### **INDRE-ET-LOIRE**

#### **AMBOISE**

Bac pro maintenance des équipements industriels

Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Bac pro systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire

Bac pro systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants

Bac pro technicien d'usinage

BTS conception des processus de réalisation de produits option A et option B

BTS électrotechnique

BTS EuroPlastics et composites option CO : conception outillage

BTS EuroPlastics et composites option POP : pilotage et optimisation de la production

BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production

#### **AZAY LE RIDEAU**

Bac pro services aux personnes et aux territoires

Bac pro technicien conseil vente en alimentation option produits alimentaires  
BTSA technico-commercial  
CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural  
Titre professionnel serveur(se) en restauration

#### **BOURGUEIL**

CAP accompagnant éducatif petite enfance - AEPE  
CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural

#### **CHAMBRAY LES TOURS**

DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social  
DEAS Diplôme d'État d'aide-soignant  
Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale  
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale  
Diplôme d'État d'infirmier(ière)

#### **CHATEAU RENAULT**

Bac pro maintenance des équipements industriels

#### **CHINON**

BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production  
BTS maintenance des systèmes option B : systèmes énergétiques et fluidiques  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
MC aide à domicile

#### **FONDETTES**

Bac pro aménagements paysagers  
Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole  
Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique  
BP fleuriste  
BTSA aménagements paysagers  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP agricole palefrenier soigneur  
CAP fleuriste  
Certificat de spécialisation arboriste élagueur  
Fleuriste (BM)

#### **JOUE LES TOURS**

Bac pro maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières  
Bac pro métiers de l'accueil  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale  
BMA spécialité horlogerie  
BP boucher  
BP boulanger  
BP charcutier-traiteur  
BP coiffure  
BP esthétique, cosmétique, parfumerie  
BP préparateur en pharmacie  
BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur  
BTS banque, conseiller de clientèle (particuliers)  
BTS études et économie de la construction  
BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (BTS GTLA anciennement TPL)  
BTS maintenance des véhicules option A : voitures particulières  
BTS management commercial opérationnel  
BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie option B : formation-marques  
BTS podologie-orthésiste

BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP armurerie (fabrication et réparation)  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP charcutier-traiteur  
CAP chocolatier confiseur  
CAP cordonnerie multiservices  
CAP crémier-fromager  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP esthétique, cosmétique, parfumerie  
CAP horlogerie  
CAP maintenance des véhicules automobiles option motocycles  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
CAP métiers de la coiffure  
CAP Métiers rares (bronziers, archetiers, selliers,vannier,sculpteur bois, ...)  
CAP pâtissier  
CAP podo-orthésiste  
CAP tapissier-tapissière d'ameublement en décor  
CAP tapissier-tapissière d'ameublement en siège  
Cordonnier (BTM)  
CQP technicien expert après-vente automobile  
MC aide à domicile  
MC boulangerie spécialisée  
MC coiffure coupe couleur  
MC employé traiteur  
MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles  
MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers  
Responsable de développement commercial  
Responsable de la distribution  
Responsable de secteur - services à la personne  
Tapissier-décorateur option couture (BTM)  
Tapissier-décorateur option garniture (BTM)  
Titre professionnel agent(e) de restauration  
Titre professionnel assistant de direction  
Titre professionnel assistant immobilier  
Titre professionnel assistant ressources humaines  
Titre professionnel assistant(e) commercial(e)  
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles  
Titre professionnel comptable assistant  
Titre professionnel conseiller(ère) en insertion professionnelle  
Titre professionnel cuisinier  
Titre professionnel formateur(trice) professionnel(le) d'adultes  
Titre professionnel gestionnaire de paie  
Titre professionnel manager d'unité marchande  
Titre professionnel négociateur technico-commercial  
Titre professionnel responsable de petite et moyenne structure  
Titre professionnel secrétaire assistant(e)  
Titre professionnel secrétaire comptable  
Titre professionnel technicien d'assistance en informatique  
Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

**LA RICHE**

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie, musculation  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous

#### **LOCHES**

Bac pro forêt  
Bac pro productique mécanique option décolletage  
Bac pro technicien menuisier agenceur  
CAP agricole travaux forestiers

#### **NEUVY LE ROI**

Bac pro technicien conseil vente en animalerie  
Bac pro technicien conseil vente univers jardinerie  
BTSA technico-commercial  
CAP équipier polyvalent du commerce

#### **NOYANT DE TOURAINE**

Bac pro agroéquipement  
Bac pro aménagements paysagers  
BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP agricole palefrenier soigneur  
Certificat de spécialisation conduite de l'élevage laitier

#### **PARCAY MESLAY**

CAP conducteur routier marchandises  
Responsable en logistique  
Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route  
Titre professionnel conducteur du transport routier de marchandises sur porteur  
Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique

#### **SAINT PIERRE DES CORPS**

Bac pro menuiserie aluminium-verre  
Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques  
Bac pro technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre  
Bac Pro Technicien du froid et conditionnement de l'air  
Bac pro technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques  
Bac pro travaux publics  
BP carreleur mosaïste  
BP Menuisier  
BP monteur en installations du génie climatique et sanitaire  
BTS architectures en métal : conception et réalisation  
BTS bâtiment  
BTS enveloppe des bâtiments : conception et réalisation  
BTS études et économie de la construction  
BTS maintenance des systèmes option B : systèmes énergétiques et fluidiques  
BTS travaux publics  
CAP carreleur mosaïste  
CAP constructeur de routes  
CAP constructeur en canalisations des travaux publics  
CAP couvreur  
CAP électricien  
CAP maçon  
CAP Maintenance des bâtiments et collectivités  
CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement  
CAP menuisier installateur  
CAP monteur en installations sanitaires  
CAP monteur en installations thermiques

CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP solier-moquetiste  
CAP tailleur de pierre  
MC technicien en énergies renouvelables option A : énergie électrique  
MC technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique  
Titre professionnel conducteur de travaux du bâtiment et du génie civil  
Titre professionnel maçon(ne) du bâti ancien

## **SORIGNY**

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole - CGEA  
Bac pro maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières  
Bac pro maintenance des matériels option A : matériels agricoles  
Bac pro maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention  
Bac pro maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts  
BTS maintenance des matériels de construction et de manutention  
BTS techniques et services en matériels agricoles  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP maintenance des matériels option A : matériels agricoles  
CAP maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
Licence pro mention métiers de l'entrepreneuriat  
MC maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques

## **TOURS**

Attaché(e) de direction  
Bac pro commercialisation et services en restauration  
Bac pro construction des carrosseries  
Bac pro cuisine  
Bac pro façonnage de produits imprimés, routage  
Bac pro gestion-administration  
Bac pro hygiène, propreté, stérilisation  
Bac pro maintenance des équipements industriels  
Bac pro métiers du commerce et de la vente  
Bac pro réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques  
Bac pro réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées  
Bac pro réparation des carrosseries  
Bachelor commerce, responsable du développement commercial  
Bachelor Responsable Communication et Webmarketing  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP boulanger  
BP charpentier bois  
BP coiffure  
BP couvreur  
BP maçon  
BP Menuisier  
BP peintre applicateur de revêtements  
BP sommelier  
BPJEPS spécialité animateur mention animation sociale  
BTS assurance  
BTS bioanalyses et contrôles  
BTS Communication  
BTS comptabilité et gestion  
BTS conception des processus de réalisation de produits option B : production sérielle  
BTS conception et réalisation en chaudronnerie industrielle

BTS économie sociale familiale  
BTS électrotechnique  
BTS études de réalisation d'un projet de communication option A : études de réalisation de produits plurime  
BTS études de réalisation d'un projet de communication option B : études de réalisation de produits imprim  
BTS gestion de la PME  
BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production  
BTS management commercial opérationnel  
BTS management en hôtellerie - restauration option A : management d'unité de restauration  
BTS management en hôtellerie - restauration option B : management d'unité de production culinaire  
BTS management en hôtellerie - restauration option C : management d'unité d'hébergement  
BTS métiers des services à l'environnement  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
BTS négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)  
BTS professions immobilières  
BTS services informatiques aux organisations option A : solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux  
BTS services informatiques aux organisations option B : solutions logicielles et applications métiers  
BTS support à l'action managériale  
BTS tourisme  
BTSA technico-commercial  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP agent de propreté et d'hygiène  
CAP boulanger  
CAP charpentier bois  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP couvreur  
CAP cuisine  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP esthétique cosmétique parfumerie  
CAP esthétique cosmétique parfumerie, spécialisation maquillage  
CAP maçon  
CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement  
CAP métiers de la coiffure  
CAP monteur en installations thermiques  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP peinture en carrosserie  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
CAP serrurier métallier  
Chef de projet e-commerce  
Comptable d'entreprise  
Consultant en recrutement et travail temporaire  
DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social  
DEEJE - Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants  
DEME - Diplôme d'État de moniteur éducateur  
Diplôme de comptabilité et de gestion  
Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale  
Diplôme d'État d'éducateur spécialisé  
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé  
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion  
Directeur des ressources humaines  
DUT 2ème année - Génie électrique et informatique industrielle  
DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion des ressources humaines

DUT techniques de commercialisation  
Gestionnaire des ressources humaines  
Licence 3ème année gestion parcours expérience en entreprise  
Licence pro conception, études et réalisation en électronique numérique et analogique  
Licence pro déchets et économie circulaire  
Licence pro électricité et électronique spécialité énergie renouvelable et gestion de l'énergie électrique  
Licence pro hôtellerie et tourisme spécialité management d'une unité de restauration à thème  
Licence pro industrie agro-alimentaire, alimentation spécialité méthodes et techniques en analyse sensorielle  
Licence pro mention biologie analytique et expérimentale  
Licence pro mention commercialisation des produits alimentaires  
Licence pro mention e-commerce et marketing numérique  
Licence pro mention industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation  
Licence pro mention métiers de la communication : chargé de communication  
Licence pro mention métiers de la GRH : formation, compétences et emploi  
Licence pro mention métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle  
Licence pro mention productions animales  
Licence pro mention systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle  
Licence pro mention technico-commercial  
Master 2ème année - Droit public  
Master 2ème année - Justice, procès et procédures  
Master 2ème année droit de l'entreprise  
Master 2ème année droit de l'environnement et de l'urbanisme  
Master 2ème année droit du patrimoine  
Master 2ème année journalisme  
Master 2ème année Management et administration des entreprises parcours perfectionnement en management  
Master 2ème année mention droit public  
Master Biodiversité, écologie et environnement  
Master mention biologie, agrosciences  
Master mention contrôle de gestion et audit organisationnel  
Master mention droit de l'environnement et de l'urbanisme  
Master mention finance  
Master mention finance - Back office, risques et conformité  
Master mention gestion des ressources humaines  
Master mention gestion des ressources humaines parcours Management et stratégie d'entreprise  
Master mention management des PME-PMI  
Master mention management et administration des entreprises  
Master mention marketing vente parcours marketing des services et digital  
Master mention marketing, vente parcours Marketing des services et expérience client  
Master sciences de l'eau  
MBA Manager d'affaires  
MC (Mention complémentaire) assistance, conseil, vente à distance  
MC accueil-réception  
MC coiffure coupe couleur  
MC cuisinier en desserts de restaurant  
MC employé barman  
MC sommellerie  
MC technicien(ne) ascensoriste  
MC technicien(ne) en soudage  
MC zinguerie  
Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé  
Responsable d'un point de vente  
Secrétaire Médico-Administratif(ve)  
Technicien en pharmacie et cosmétique industrielles (TPCI)

Technicien spécialisé en bio production industrielle (TSBI)  
Technicien supérieur en pharmacie et cosmétique industrielles (TSPCI)  
Titre professionnel administrateur d'infrastructures sécurisées  
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles  
Titre professionnel concepteur développeur d'applications  
Titre professionnel cuisinier  
Titre professionnel designer(euse) web  
Titre professionnel développeur web et web mobile  
Titre professionnel gestionnaire de paie  
Titre professionnel technicien d'assistance en informatique  
Titre professionnel technicien de maintenance d'ascenseur  
Titre professionnel technicien supérieur systèmes et réseaux  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

## **LOIRET**

### **BELLEGARDE**

Bac pro agroéquipement  
Bac pro aménagements paysagers  
Bac pro conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)  
Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole  
Bac pro forêt  
BP option aménagements paysagers  
BP option responsable de chantiers forestiers  
BPA option travaux forestiers spécialité conduite de machines forestières  
BPA option travaux forestiers spécialité travaux de bûcheronnage  
BPA option travaux forestiers spécialité travaux de sylviculture  
BTS Agricole Agronomie : productions végétales  
BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole  
BTSA gestion forestière  
BTSA production horticole  
BTSA technico-commercial agrofournitures  
BTSA technico-commercial jardins et végétaux d'ornement  
BTSA technico-commercial produits de la filière forêt bois  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP agricole travaux forestiers  
Certificat de spécialisation arboriste élagueur  
Certificat de spécialisation pilote de machines de bûcheronnage  
Certificat de spécialisation technicien cynégétique

### **CEPOY**

CAP charpentier bois  
CAP tailleur de pierre

### **CHAINGY**

Bac pro gestion des milieux naturels et de la faune  
CAP agricole jardinier paysagiste

### **CHALETTE SUR LOING**

Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques  
Bac pro technicien du froid et du conditionnement de l'air  
Bac pro technicien d'usinage  
CAP monteur en installations thermiques

### **CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

Titre professionnel conducteur d'installations et de machines automatisées

### **FEROLLES**

CAP accompagnant éducatif petite enfance

## **FLEURY LES AUBRAIS**

Bac pro technicien en chaudronnerie industrielle

## **GIEN**

Bac pro ouvrages du bâtiment : métallerie

Bac pro techniques d'interventions sur installations nucléaires

BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production

CAP agricole jardinier paysagiste

## **LA CHAPELLE SAINT MESMIN**

Bac pro maintenance des équipements industriels

Bac pro pilote de ligne de production

Bac pro technicien d'usinage

Bac pro technicien outilleur

BTS assistance technique d'ingénieur

BTS conception des processus de découpe et d'emboutissage

BTS conception des processus de réalisation de produits option A : production unitaire

BTS conception des processus de réalisation de produits option B : production sérielle

BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production

BTS pilotage de procédés

BTS technico-commercial spécialité commercialisation de biens et services industriels

DUT génie mécanique et productique

Ingénieur diplômé de l'école polytechnique de l'université de Tours spécialité informatique industrielle en p

Ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'université d'Orléans spécialité génie mécaniqu

Titre professionnel carreleur

Titre professionnel installateur(trice) en thermique et sanitaire

Titre professionnel maçon

Titre professionnel menuisier(ière) de fabrication bois et dérivés

Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique

## **MONTARGIS**

Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières

Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial

Bac pro métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commer

BP coiffure

BTS comptabilité et gestion

BTS gestion de la PME

BTS management commercial opérationnel

BTS négociation et digitalisation de la relation client

BTS technico-commercial spécialité matériaux du bâtiment

CAP équipier polyvalent du commerce

CAP maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers

CAP métiers de la coiffure

CQP technicien confirmé mécanique automobile

## **OLIVET**

Bac pro logistique

Bachelor Supply Chain et e-commerce

BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (BTS GTLA anciennement TPL)

BTS management en hôtellerie - restauration option A : management d'unité de restauration

BTS management en hôtellerie - restauration option B : management d'unité de production culinaire

BTS management en hôtellerie - restauration option C : management d'unité d'hébergement

CAP primeur

DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

DEME - Diplôme d'État de moniteur éducateur

Diplôme d'État d'assistant de service social

Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale

Diplôme d'État d'éducateur spécialisé  
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé  
Manager des opérations logistiques internationales  
MC cuisinier en desserts de restaurant  
Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé  
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles  
Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique

## **ORLEANS**

ASCA (Assistant de comptabilité et d'administration)  
Assistant de vie aux familles  
Assistant(e) d'administration commerciale et de communication - ASCOM  
Auxiliaire en prothèse dentaire (CTM)  
Bac pro aménagement et finition du bâtiment  
Bac pro aménagements paysagers  
Bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités  
Bac pro maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières  
Bac pro métiers de l'accueil  
Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC)  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option A et option B  
Bac pro productions horticoles  
Bac pro réparation des carrosseries  
Bac pro systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire  
Bac pro systèmes numériques option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques  
Bac pro systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants  
Bachelor Banque Omnicanal  
Bachelor Immobilier  
Bachelor Logistique et Marketing International  
Bachelor responsable administratif et financier  
Bachelor Responsable en ingénierie des logiciels  
Bachelor Responsable en ingénierie systèmes et réseaux  
Bachelor Responsable performance industrielle  
Bachelor Responsable qualité sécurité environnement  
Bachelor Responsable ressources humaines  
Bachelor Ressources Humaines  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP coiffure  
BP esthétique, cosmétique, parfumerie  
BP fleuriste  
BP maçon  
BP monteur en installations du génie climatique et sanitaire  
BP peintre applicateur de revêtements  
BP préparateur en pharmacie  
BTM Pâtissier confiseur glacier traiteur  
BTM Prothésiste dentaire  
BTS aménagement finition  
BTS assurance  
BTS banque, conseiller de clientèle (particuliers)  
BTS Communication  
BTS comptabilité et gestion  
BTS contrôle industriel et régulation automatique (CIRA)  
BTS électrotechnique  
BTS fluides-énergies-domotique option C domotique et bâtiment communicants

BTS gestion de la PME  
BTS Maintenance des Systèmes de Production Spécialisation agroalimentaire, cosmétique, pharmacie  
BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production Spécialité Cosmétique, Pharmaceutique e  
BTS maintenance des systèmes option B : systèmes énergétiques et fluidiques  
BTS management commercial opérationnel  
BTS management commercial opérationnel MCO  
BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
BTS négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)  
BTS professions immobilières  
BTS services informatiques aux organisation option A : solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux  
BTS services informatiques aux organisations option B : solutions logicielles et applications métiers  
BTS support à l'action managériale  
BTS support à l'action managériale - SAM  
BTS systèmes numériques option B électronique et communication  
BTS Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire  
BTS tourisme  
BTSA aménagements paysagers  
BTSA gestion et maîtrise de l'eau  
BTSA production horticole  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP carreleur mosaïste  
CAP charcutier-traiteur  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP constructeur d'ouvrages en béton armé  
CAP couvreur  
CAP cuisine  
CAP ébéniste  
CAP électricien  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP esthétique, cosmétique, parfumerie  
CAP fleuriste  
CAP maçon  
CAP maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts  
CAP maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins  
CAP maintenance des véhicules automobiles option motocycles  
CAP maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers  
CAP maintenance des véhicules option motocycles  
CAP menuisier fabricant  
CAP menuisier installateur  
CAP métiers de la coiffure  
CAP monteur en installations sanitaires  
CAP monteur en installations thermiques  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP peinture en carrosserie  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
CAP vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

Chef de projet e-commerce  
Conseiller clientèle multicanal en banque et assurance CCMBA  
Développeur-euse web et mobile avancé  
Diplôme de comptabilité et de gestion  
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion  
DUT 2ème année - Génie thermique et énergie  
DUT 2ème année - Gestion des entreprises et des administrations option gestion comptable et financière  
DUT 2ème année - Informatique  
DUT 2ème année - Qualité, logistique industrielle et organisation  
Gestionnaire en maintenance et support informatique  
Licence Droit, économie, gestion mention Gestion parcours Commerce, Vente et Marketing  
Licence mention gestion  
Licence pro industries chimiques et pharmaceutiques spécialité chimie industrielle  
Licence pro mention activités juridiques : marchés publics - métiers de l'achat public  
Licence pro mention chimie : formulation  
Licence pro mention intervention sociale : développement social et médiation par le sport  
Licence pro mention management des processus logistiques  
Licence pro mention management et gestion des organisations  
Licence pro mention métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité  
Licence pro mention métiers de la GRH : formation, compétences et emploi  
Licence pro mention métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique  
Licence pro mention métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels  
Licence pro mention métiers de l'industrie : mécanique  
Licence pro mention métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels  
Licence pro métiers du notariat et de l'immobilier  
Licence professionnelle métiers de l'industrie mécanique parcours conception, optimisation, essais des systé  
Licence professionnelle management et gestion des organisations  
Manager de Direction Opérationnelle  
Manager de projet  
Manager des ressources humaines  
Manager du développement des ressources humaines (12 mois)  
Manager du développement des ressources humaines (24 mois)  
Manager en Systèmes d'Information  
Master 2ème année - Droit public  
Master 2ème année - Droit public, histoire  
Master 2ème année - Sciences, technologies, santé mention STAPS aménagement, management et valorisat  
Master 2ème année chimie moléculaire  
Master 2ème année droit et management des personnes et politiques publiques locales  
Master 2ème année droit privé  
Master 2ème année langues, affaires et commerce international  
Master 2ème année mention chimie moléculaire  
Master 2ème année mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : ingénierie et ergor  
Master comptabilité, contrôle, audit  
Master contrôle de gestion et audit organisationnel parcours contrôle de gestion et finance d'entreprise  
Master droit social et gestion des ressources humaines  
Master droit, économie, gestion mention Innovation, entreprise et société  
Master mention agrosociences, environnement, territoires, paysage, forêt  
Master mention droit public  
Master mention management des systèmes d'information  
Master mention marketing, vente  
Master mention méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE  
Master mention monnaie, banque, finance, assurance  
Master mention physique appliquée et ingénierie physique

Master mention physique appliquée et ingénierie physique - Expertise, métrologie, diagnostic  
Master mention sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et sa  
Mastère spécialisé management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement  
MC coiffure coupe couleur  
MC cuisinier en desserts de restaurant  
MC employé barman  
MC employé traiteur  
MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers  
MC pâtisserie boulangère  
MC pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées  
MC peinture décoration  
Responsable de chantier bâtiment et travaux publics  
Responsable de développement commercial  
Responsable de la distribution  
Responsable de la Gestion des Ressources Humaines RGRH  
Responsable marketing opérationnel  
Titre professionnel agent de propreté et d'hygiène  
Titre professionnel agent d'entretien du bâtiment  
Titre professionnel agent(e) de restauration  
Titre professionnel assistant de direction  
Titre professionnel assistant ressources humaines  
Titre professionnel chargé d'affaires bâtiment  
Titre professionnel coffreur(euse) bancheur(euse)  
Titre professionnel employé(e) commercial(e) en magasin  
Titre professionnel gestionnaire comptable et fiscal  
Titre professionnel gestionnaire de paie  
Titre professionnel installateur de réseaux de télécommunications  
Titre professionnel maçon  
Titre professionnel manager d'unité marchande  
Titre professionnel technicien de réseaux de télécommunications  
Titre professionnel technicien(ne) de maintenance industrielle  
Titre professionnel technicien(ne) de production industrielle  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

#### **SAINT JEAN DE BRAYE**

Bac pro interventions sur le patrimoine bâti  
Bac pro métiers et arts de la pierre  
Bac pro technicien constructeur bois  
Bac pro technicien menuisier-agenceur  
Bac pro travaux publics  
BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique  
BTS travaux publics  
CAP constructeur de routes

#### **SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Bac pro logistique

#### **SAINT JEAN LE BLANC**

BPJEPS spécialité activités sports collectifs  
BPJEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs et option haltérophie  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie, musculation  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités gymniques option activités gymniques acrobatiques  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités gymniques option gymnastique rythmique  
BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention basket-ball  
CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne

#### **SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

CAP accompagnant éducatif petite enfance

#### **SARAN**

Bac pro métiers de la sécurité  
BTS management commercial opérationnel  
BTS négociation et digitalisation de la relation client

#### **SEMOY**

CAP conducteur routier marchandises  
Responsable en logistique  
Titre professionnel gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises  
Titre professionnel technicien supérieur - technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique

#### **VILLEMANDEUR**

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités physiques pour tous

### **LOIR-ET-CHER**

#### **AREINES**

BP option responsable d'entreprise agricole  
BP option technicien animalier en unité d'expérimentation  
BTS analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (BTSA ANABIOTEC)

#### **BLOIS**

Bac pro aménagements paysagers  
Bac pro conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes)  
Bac pro interventions sur le patrimoine bâti  
Bac pro laboratoire contrôle qualité  
Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial  
Bac pro métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale  
Bac pro ouvrages du bâtiment : métallerie  
Bac pro technicien constructeur bois  
Bac pro technicien d'usinage  
Bachelor Banque Omnicanal  
BP arts de la cuisine  
BP arts du service et commercialisation en restauration  
BP charpentier bois  
BP coiffure  
BP couvreur  
BP esthétique, cosmétique, parfumerie  
BP métallier  
BP métiers du plâtre et de l'isolation  
BP option aménagements paysagers  
BTS comptabilité et gestion  
BTS Enveloppe du Bâtiment, conception et réalisation  
BTS gestion de la PME  
BTS maintenance des systèmes option A : systèmes de production  
BTS management commercial opérationnel  
BTS management en hôtellerie - restauration option A : management d'unité de restauration  
BTS management en hôtellerie - restauration option B : management d'unité de production culinaire  
BTS management en hôtellerie - restauration option C : management d'unité d'hébergement  
BTS négociation et digitalisation de la relation client  
BTS opticien-lunetier  
BTS systèmes constructifs bois et habitat  
CAP accompagnement éducatif petite enfance

CAP agent polyvalent de restauration  
CAP agricole jardinier paysagiste  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP boucher  
CAP boulanger  
CAP charcutier-traiteur  
CAP charpentier bois  
CAP chocolatier confiseur  
CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant  
CAP constructeur bois  
CAP couvreur  
CAP cuisine  
CAP électricien  
CAP équipier polyvalent du commerce  
CAP esthétique, cosmétique, parfumerie  
CAP ferronnier d'art  
CAP maçon  
CAP maintenance des véhicules option voitures particulières  
CAP menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement  
CAP métiers de la coiffure  
CAP métiers du plâtre et de l'isolation  
CAP monteur en installations sanitaires  
CAP pâtissier  
CAP peintre applicateur de revêtements  
CAP peinture en carrosserie  
CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria)  
CAP réparation des carrosseries  
CAP serrurier métallier  
CQP technicien expert après-vente automobile  
DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social  
Diplôme de comptabilité et de gestion  
Diplôme d'État d'aide-soignant  
Diplôme d'État d'ambulancier  
DUT 2ème année - Métiers du multimédia et de l'internet  
DUT 2ème année réseaux et télécommunications  
Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire spécialité génie industrie  
Licence pro analyse qualité et contrôle des matériaux produits  
Licence pro mention métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web  
Licence pro réseaux et télécommunications spécialité qualité - sécurité des systèmes d'information  
Licence professionnelle métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision  
Licence professionnelle métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours amélioration c  
Master 2ème année informatique  
MC maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers  
MC plaquiste  
MC zinguerie  
Pâtissier confiseur glacier traiteur (BTM)  
Responsable de développement commercial  
Responsable de développement commercial (option banque-assurance)  
Responsable opérationnel retail  
Titre professionnel plaquiste

## **CONTRES**

Titre professionnel technicien(ne) supérieur(e) de maintenance industrielle

## **FOUGERES SUR BIEVRE**

CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

#### **MONTOIRE SUR LE LOIR**

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole  
Bac pro services aux personnes et aux territoires  
BTSA analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)  
CAP accompagnant éducatif petite enfance  
CAP agricole métiers de l'agriculture  
CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural  
Titre professionnel assistant(e) de vie aux familles  
Titre professionnel vendeur-conseil en magasin

#### **ROMORANTIN LANTHENAY**

Bac pro maintenance des équipements industriels

#### **SAINT AIGNAN**

Bac pro technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques

#### **SAINT FIRMIN DES PRES**

Bac pro agroéquipement  
CAP employé de vente spécialisé option C : services à la clientèle  
CAP maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts (matériels de parcs et jardins)  
Technicien agricole

#### **SAINT OUEN**

Bac pro logistique  
Bac pro maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier  
BTS maintenance des véhicules option B : véhicules de transport routier  
CAP maintenance des véhicules option véhicules de transport routier  
CAP opérateur-trice logistique  
Titre professionnel conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur  
Titre professionnel conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules  
Titre professionnel préparateur(trice) de commandes en entrepôt

#### **VENDOME**

Bac pro maintenance des matériels option A : matériels agricoles  
Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières  
Bac pro technicien menuisier agenceur  
BP agent technique de prévention et de sécurité  
BTS techniques et services en matériels agricoles

## ANNEXE 1bis – Aménagement du territoire

### *Liste des bassins de vie en Centre-Val de Loire*

Dpt	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)
<b>Bassin de vie</b>	Bourges	Chartres	Châteauroux	Tours	Blois	Orléans
	Vierzon	Dreux	Issoudun	Amboise		Pithiviers
	Aubigny sur Nère	Nogent-le-Rotrou	La Châtre	Loches	Romorantin	Montargis
	St Amand Montrond	Châteaudun	Argenton sur Creuse	Chinon	Vendôme	Gien

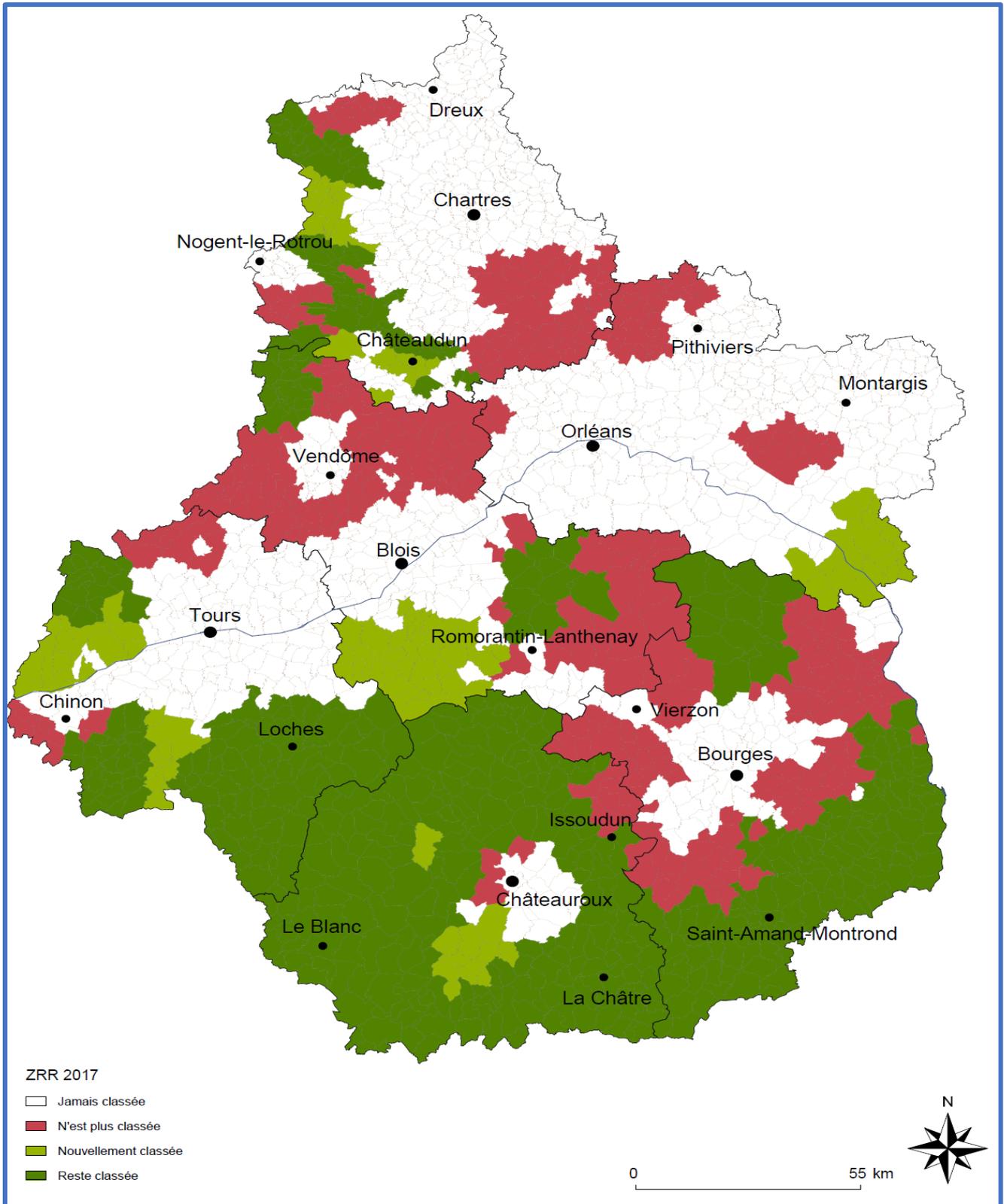
### *Répartition des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) par département en Centre-Val de Loire*

Dpt	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
<b>Nombre de communes classées en ZRR</b>	130	65	220	137	64	20	<b>636</b>

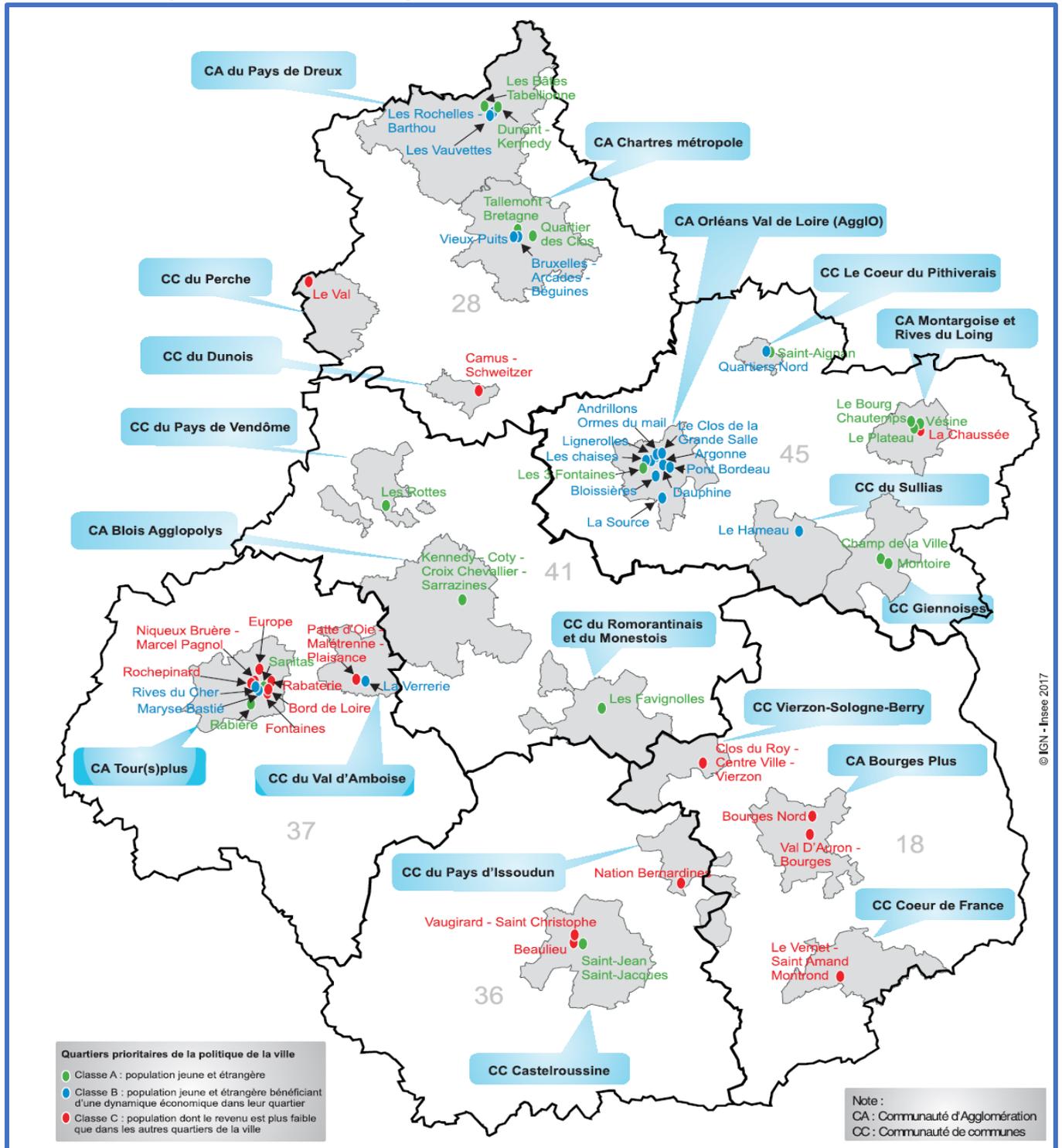
### *Répartition des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) par département en Centre-Val de Loire*

Dpt	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	TOTAL
<b>Nombre de communes possédant au moins 1 QPV</b>	3	7	2	5	3	10	<b>30</b>

**Les Zones de Revitalisation Rurale en Centre-Val de Loire**  
(Les zones en vert foncé et vert clair correspondent aux ZRR)



## Les Quartiers de la Politique de la Ville en Centre-Val de Loire





20.04.05 : ANNEXE 2

## Soutien financier aux porteurs de projets de formation professionnelle initiale par apprentissage

### Cadre d'intervention

#### Table des matières

Article 1 – Objectifs et enjeux de la politique apprentissage de la Région .....	2
Article 2 – Bénéficiaires et publics-cibles de l'intervention régionale .....	3
Article 2.1. Bénéficiaires directs .....	3
Article 2.2. Bénéficiaires indirects des aides régionales .....	3
Article 3 – Présentation des axes d'intervention de la politique apprentissage .....	3
Article 3.1. Les 6 axes de la politique d'intervention régionale .....	3
Article 3.2. Accompagnement financier de la Région.....	5
Article 4 – Critères d'éligibilité .....	5
Article 4.1. Principes généraux applicables aux différents axes d'intervention.....	5
Article 4.2. Critères spécifiques à chaque axe d'intervention.....	6
Article 5 – Modalités de dépôt des demandes de financement.....	6
Article 6 – Instruction – Information – Décision.....	7
Article 6.1 : Instruction.....	7
Article 6.2 : Information .....	7
Article 6.3 : Décision .....	7
Article 7 – Intervention financière de la Région .....	7
Article 7.1 Forme de Financement .....	7
Article 7.2 Eligibilité des dépenses.....	7
Article 7.3 Taux d'intervention de la Région .....	8
Article 7.4 Modalités de versement de la subvention .....	8
Article 8. Obligation des bénéficiaires .....	8
Article 9 – Communication, information et droit d'usage.....	8
9.1. Aspects généraux .....	8
9.2. Aspects spécifiques.....	8
ANNEXES.....	9
A. Périodes de référence pour le déroulement des interventions régionales dont le financement des actions .....	9
9	
B. Fiches détaillées par axe .....	10

FICHE AXE 1 _ FINANCER L'EQUIPEMENT ET MODERNISER LES CENTRES DE FORMATION .....	11
FICHE AXE 2 _ SOUTENIR LES FORMATIONS FRAGILES DANS LES TERRITOIRES .....	15
FICHE AXE 3 _ AMORCER LE LANCEMENT DE NOUVELLES FORMATIONS .....	17
FICHE AXE 4 _ ACCOMPAGNER L'EVOLUTION ET L'INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE FORMATION .....	19
FICHE AXE 5 _ ENCOURAGER LA MOBILITE EUROPEENNE.....	21
FICHE AXE 6 _ INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE .....	24

## Article 1 – Objectifs et enjeux de la politique apprentissage de la Région

La Région Centre-Val de Loire s'est toujours fortement engagée en faveur du développement de l'apprentissage, avec :

- L'ouverture de l'apprentissage à tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux de qualification ;
- La modernisation de l'appareil de formation ;
- La mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogique pour les jeunes en situation de handicap et fragilité ;
- La création d'un dispositif régional de mobilité européenne et les projets ERASMUS + ;
- Des aides pour les jeunes et les familles (aides au transport, à l'hébergement, à la restauration, au 1<sup>er</sup> équipement) ;
- Des actions visant à promouvoir et à faire connaître cette voie de formation (actions d'informations, dispositif des Développeurs de l'apprentissage, dispositif « parcours gagnant », etc.).

Cet engagement a permis de structurer un dispositif de formation performant avec un réseau composé de 40 Centres de Formation d'Apprentis (153 sites de formation), un effectif de 20 600 apprentis à la rentrée de 2019 dont 35% inscrits dans des formations du supérieur et un taux d'accès à l'apprentissage de 6,3% de la population 16 – 25 ans. Grâce à un tissu d'entreprises dynamiques et engagées, la région enregistre un taux moyen de réussite à l'examen de 84% et 67% d'insertion des apprentis en emploi 7 mois après la sortie de formation.

En complément de la structuration de l'offre par apprentissage, la Région s'est dotée de schémas stratégiques permettant de construire un cadre conventionnel et partenarial favorable au développement de l'apprentissage, avec notamment :

- Le schéma régional pour le développement économique (**SRDEII**) qui fixe les grandes priorités économiques en région ;
- Le contrat régional pour l'orientation et la formation (**CPRDFOP**) qui prévoit notamment la carte des formations professionnelles initiales et le schéma régional de l'apprentissage ;
- Le pacte régional d'investissement dans les compétences (**PACTE**) qui vise à développer la formation des personnes éloignées de l'emploi et à moderniser l'appareil régional de formation ;
- Le schéma régional en matière d'aménagement du territoire (**SRADDET**) ;
- Une **COP régionale énergie-climat** qui vise à développer les initiatives dans les domaines des transitions écologique, énergétique et numérique.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel procède au transfert de la compétence générale en matière d'apprentissage des Régions vers les branches professionnelles, les entreprises, les CFA et les opérateurs de compétences (OPCO), sous le contrôle d'un établissement national, France Compétences. **Les Régions conservent une compétence spécialisée en matière d'apprentissage et peuvent désormais décider de financer les CFA**, au titre du fonctionnement (majoration du coût contrat) ou de l'investissement (subvention), dans une double logique d'aménagement du territoire et de développement économique.

Dans ce nouveau cadre, la Région Centre-Val de Loire a fait évoluer sa politique de développement de l'apprentissage, en tenant compte des nouvelles responsabilités de chaque acteur et des financements confiés aux Régions pour accompagner les CFA.

La nouvelle politique régionale va se traduire par la **co-construction d'une carte-cible de l'apprentissage avec les acteurs régionaux** (branches professionnelles, OPCO, autorités

académiques, partenaires sociaux, CREFOP, etc.). Cette carte-cible indiquera l'offre de formation pertinente au regard des priorités régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, avec une attention particulière portée aux enjeux liés aux transitions écologique et énergétique, en articulation avec la COP régionale énergie-climat. Elle aura ainsi vocation à identifier les formations qui seront soutenues par la Région et à identifier le périmètre des établissements pouvant bénéficier d'un accompagnement de la Région. Enfin, la Région souhaite inscrire son action en faveur de l'apprentissage dans la dynamique de sa nouvelle compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers.

## Article 2 – Bénéficiaires et publics-cibles de l'intervention régionale

### Article 2.1. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires des aides régionales, visés au titre du présent cadre d'intervention, sont les **structures suivantes** :

- Les centres de formation des apprentis (CFA) ;
- Les organismes de formation ayant une activité apprentissage ;
- Les établissements d'enseignement (publics ou privés) ayant une activité apprentissage ;
- Les entreprises ayant une activité apprentissage.

Ces structures, enregistrées auprès de la DIRECCTE, doivent **disposer de la certification qualité « Qualiopi »** ou être engagées dans la démarche pour l'obtention de celle-ci<sup>1</sup>. Elles doivent également **justifier exercer une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt de dossier**.

Certaines spécificités relatives aux bénéficiaires sont précisées dans les fiches détaillées par axe figurant en annexe du présent cadre d'intervention.

*Nota : dans le texte du cadre d'intervention, les bénéficiaires pourront être désignés sous les termes génériques d'établissements de formation, centres de formations d'apprentis, centres de formation, CFA, organismes de formation.*

### Article 2.2. Bénéficiaires indirects des aides régionales

Les actions mises en place auront pour bénéficiaires finaux : les apprentis et leurs familles, les entreprises et les territoires du Centre-Val de Loire.

## Article 3 – Présentation des axes d'intervention de la politique apprentissage

### Article 3.1. Les 6 axes de la politique d'intervention régionale

#### AXE 1- FINANCER L'EQUIPEMENT ET MODERNISER LES CENTRES DE FORMATION

L'axe 1 présente les règles d'attribution des subventions d'investissement permettant de financer :

- Le plan d'équipement pour l'achat de matériel pédagogique notamment ;
- Les projets immobiliers pour la restructuration totale/partielle ou la construction de locaux de formation.

Cet axe vise à offrir aux apprentis des outils de formation adaptés aux métiers préparés et à l'évolution des pratiques pédagogiques. L'intervention de la Région portera sur les équipements des Centres de Formation (équipements pédagogiques, informatiques, etc.), ainsi que sur l'immobilier (locaux de formation, hébergement, restauration). Les opérations éligibles concerneront obligatoirement les formations inscrites à la carte-cible de l'apprentissage.

---

<sup>1</sup> La date d'obtention de la certification qualité « Qualiopi » pour l'ensemble des centres de formation est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ordonnance n°2020-387 du 01/04/2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle).

Cet axe s'inscrit dans la continuité de la dynamique de modernisation de l'appareil de formation menée depuis de nombreuses années par la Région. Il s'inscrira dans un cadre partenarial renforcé avec les OPCO.

## **AXE 2 : SOUTENIR LES FORMATIONS FRAGILES DANS LES TERRITOIRES**

Le soutien aux formations fragiles dans les territoires en cohérence avec la carte cible de l'apprentissage est une priorité. Il doit permettre de préserver les réponses « formations de proximité en direction des entreprises et des publics mais également de favoriser l'accès à la formation et à la qualification ». Les territoires prioritaires seront ceux situés en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou bien dans un quartier relevant de la politique de la ville (QPV). Cet axe aura également pour vocation de sécuriser les investissements réalisés par la Région en matière de plateaux techniques.

Toutefois, la Région n'aura pas vocation à entrer dans une logique d'équilibre des budgets globaux des CFA (l'équilibre du budget des CFA relève désormais de la responsabilité des gestionnaires des établissements). Les aides auront un caractère limité dans le temps afin d'amener les CFA à repenser leurs organisations et leurs offres de formation. Des contreparties seront requises en termes de qualité et d'accompagnement des apprentis, en particulier des publics fragiles (apprentis en situation d'illettrisme, apprentis en situation de handicap, mineurs étrangers non accompagnés, décrocheurs, etc.).

## **AXE 3 - AMORCER LE LANCEMENT DE NOUVELLES FORMATIONS**

A travers cet axe, la Région se mobilise pour soutenir le lancement de nouvelles formations présentant un intérêt au regard de la carte cible de l'apprentissage. Les principaux objectifs de cet axe sont de contribuer au développement de l'offre de formation sur le territoire régional et de permettre l'émergence de nouvelles formations et de nouveaux métiers (notamment les métiers liés aux transitions écologique et énergétique). L'aide financière de la Région aura un caractère limité dans le temps, l'objectif étant que la formation puisse atteindre, dans un délai de 2 à 3 ans, son autonomie financière.

## **AXE 4 – ACCOMPAGNER L'EVOLUTION ET L'INNOVATION DES PRATIQUES DE FORMATION**

L'innovation dans les pratiques de formation est un levier indispensable à l'adaptation des parcours, aux attentes et aux besoins des jeunes et à l'évolution des métiers et des techniques. En ce domaine, la Région s'engage à accompagner la modernisation des pratiques de formation par la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des équipes des Centres de Formation d'Apprentis. Cet accompagnement pourra se traduire par le lancement d'études, d'expérimentations ou de plans de professionnalisation sur des thématiques prioritaires définies par la Région en lien avec les partenaires de l'apprentissage (OPCO, branches professionnelles, CFA, etc.). Les enjeux pour la Région en matière d'accompagnement de l'évolution des pratiques sont multiples :

- Connaître les besoins de qualifications sur son territoire ;
- Garantir l'égalité d'accès aux formations par apprentissage tant selon les profils des publics que selon les modalités de cet accès (orientation, ...) ;
- Favoriser le rayonnement des innovations et des nouvelles pratiques (promotion, mutualisation, information) ;
- Assurer la stabilité de son intervention tant sur les règles institutionnelles que sur la convergence politique des acteurs.

## **AXE 5 – ENCOURAGER LA MOBILITE EUROPEENNE**

Cet axe vise à offrir aux apprentis la possibilité de découvrir l'Europe dans une dynamique de perfectionnement professionnel et de découverte culturelle et citoyenne. L'action de la Région s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis 1998 en ce domaine. A travers les dispositifs Trans'Europe Apprentissage et Erasmus+, la Région souhaite favoriser l'ouverture sur l'Europe pour des publics préparant en majorité des 1ers niveaux de qualification (CAP, Bac pro). Cet axe intègre une dimension professionnelle, citoyenne et culturelle du dispositif. Il ouvre des possibilités de cofinancement par les OPCO notamment pour ERASMUS.

Il se compose de thématiques distinctes :

- Séjour Educatif avec le dispositif « Trans'Europe Apprentissage » ;
- Stage Professionnel avec le dispositif « Erasmus+ ».

Pour le dispositif Erasmus+, le contenu du nouveau programme européen est en cours d'élaboration (2021-2027). Le cadre d'intervention est basé sur le programme Erasmus+ 2014-2020.

## AXE 6 - INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE

En lien direct avec la politique régionale en matière d'orientation, il est indispensable que l'apprentissage soit valorisé auprès des jeunes et des familles dans les territoires. Cet axe permettra de soutenir des initiatives portées par les acteurs de l'apprentissage pour valoriser et faire connaître cette modalité de formation. Les actions retenues par la Région devront s'inscrire dans les territoires et revêtir un caractère partenarial fort ; l'objectif étant de valoriser les métiers et le dispositif de formation et non pas l'offre de formation d'un établissement en particulier. Cet axe se matérialisera par l'organisation d'actions partenariales s'inscrivant en cohérence et complémentarité avec les forums de l'orientation visant à :

- Présenter l'offre de formation par apprentissage, des démonstrations professionnelles, des témoignages d'apprentis ou de maître d'apprentissage ;
- Faciliter l'accès à cette voie de formation (job dating, atelier rédaction CV-lettre de motivation, entretien de recrutement).

### Article 3.2. Accompagnement financier de la Région

Selon les modalités prévues par l'article L. 6211-3 du code du travail : « [...] La région peut contribuer au financement des centres de formation d'apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. [...] ». Ce même article indique que les dépenses de fonctionnement se font par la majoration du coût-contrat et que les dépenses d'investissement sont réalisées via des subventions.

A ce titre, la Région dispose chaque année de deux enveloppes financières ; une enveloppe dédiée au financement d'actions relevant du fonctionnement et une enveloppe dédiée au financement des investissements.

**La mise en œuvre des 6 axes présentés précédemment sera réalisée dans la limite des crédits qui seront accordés annuellement par France Compétences à la Région Centre-Val de Loire et inscrits au budget régional.**

## Article 4 – Critères d'éligibilité

### Article 4.1. Principes généraux applicables aux différents axes d'intervention

Aux termes de la loi du 5 septembre 2018, les formations par apprentissage sont financées par les OPCO dans le cadre des coûts contrats définis au niveau national et validés par France Compétences. **L'intervention de la Région, sur le fonctionnement, s'effectue à titre complémentaire, les formations devant en principe s'équilibrer financièrement avec les coûts – contrats. L'intervention régionale sera donc limitée dans le temps et se fera dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget régional.**

Pour le soutien aux formations fragiles dans les territoires (axe 2 du présent cadre d'intervention), la durée maximale de financement sera de trois ans au cours desquels le centre de formation devra mettre en place des modalités opérationnelles permettant de trouver un équilibre financier pour la formation. Au-delà de la durée de trois ans, la Région pourra décider de ne plus accompagner financièrement cette formation.

Pour les nouvelles formations relevant de l'axe 3 du présent cadre d'intervention, la durée maximale de financement sera de trois ans, en attendant que la formation trouve un équilibre financier.

Les porteurs de projets devront déposer un dossier pour une **offre de formations en lien direct avec la carte-cible de l'apprentissage**, dans le but de développer les formations nécessaires à l'économie régionale et répondant à la demande sociale des habitants. Les projets devront porter une attention particulière aux points suivants :

- **Favoriser une offre de formation de proximité.** Les aides de la Région visent à soutenir tous les bassins de vie en Centre-Val de Loire. Toutefois, dans une logique d'aménagement du territoire, une priorité sera donnée aux zones de revitalisation rurale (ZRR) et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- **Prendre en compte la faible mobilité** des jeunes sur les premiers niveaux de qualification : niveaux 3 et 4 ;
- **Répondre aux besoins économiques locaux** : apporter des réponses aux besoins en compétences exprimés par les entreprises ;
- **Limiter la concurrence** entre les établissements de formation en encourageant les mutualisations ou les partenariats entre les établissements et/ou au sein des établissements (formations en mixité de public, formations « co-portées », parcours mixtes (scolaire/apprentissage), passerelles et mixités de parcours, etc.) ;
- **Optimiser l'utilisation des plateaux techniques** déjà existants sur le territoire ;
- **Promouvoir un accompagnement pédagogique renforcé et adapté** pour les apprentis dits « publics fragiles » en situation de vulnérabilité/fragilité (illettrisme, handicap, réinsertion, probation, isolement, etc.) ;
- **Démontrer une connaissance fine de l'offre de formation** du territoire et de son environnement économique.

#### Article 4.2. Critères spécifiques à chaque axe d'intervention

Des critères spécifiques à chaque axe d'intervention, additionnels aux critères généraux présentés à l'article 4.1, sont détaillés dans les fiches figurant en annexe du présent cadre d'intervention.

#### Article 5 – Modalités de dépôt des demandes de financement

Le présent cadre d'intervention, l'appel à projets, la dernière carte-cible votée par l'Assemblée délibérante régionale et tous les documents nécessaires pour répondre à l'appel à projets sont consultables et téléchargeables sur le site de la Région Centre-Val de Loire.

Le calendrier précisant les dates de dépôt de dossier, d'instruction et de décision est mentionné dans l'appel à projet qui est ouvert annuellement.

Le bénéficiaire peut solliciter des aides régionales au titre des axes 1-2-3-5-6.

Lors du dépôt de son dossier, le bénéficiaire devra préciser dans quel axe s'inscrit sa demande et les liens éventuels avec d'autres axes.

Les documents attendus par axe pour instruire les dossiers seront précisés dans l'appel à projets annuel.

**L'axe 4 relatif à l'accompagnement régional de l'évolution et l'innovation dans les pratiques de formation** s'inscrit dans une logique de communauté d'intérêt. Il ne relève pas d'un appel à projet. En revanche chaque année une « offre d'accompagnement » pourra être proposée par la Région. Cette offre d'accompagnement précisera l'objet des prestations proposées, les niveaux de formation et les publics prioritaires.

**Pour 2021**, le bénéficiaire déposera un dossier de demande de financement au titre des axes 1-2-3-4-5-6 (hors plan d'équipement) de manière dématérialisée à l'adresse mail suivante : [aap-apprentissage@centrevaleloire.fr](mailto:aap-apprentissage@centrevaleloire.fr)

Pour l'axe 1 « Financer les équipements », les demandes de financement seront à saisir sur le portail : <https://nosaidesenligne.regioncentre-valde Loire.fr>

**A partir de 2022**, le bénéficiaire déposera un dossier de soutien au titre des axes 1-2-3-4-5-6 uniquement via le portail <https://nosaidesenligne.regioncentre-valde Loire.fr>

A réception du dossier, la Région adressera un accusé réception du dépôt de la demande.

L'éligibilité ne pourra être prononcée qu'une fois les dossiers complétés et sur la base des éléments demandés.

Aucun dossier envoyé au format papier par voie postale ne sera accepté et instruit.

## **Article 6 – Instruction – Information – Décision**

### **Article 6.1 : Instruction**

Chaque dossier déposé est instruit par la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation qui vérifie leur éligibilité au regard des objectifs et des priorités définis par la Région.

Des groupes de travail techniques, composés d'acteurs pouvant varier selon les différents axes, pourront être mis en place pour sélectionner les projets à présenter devant la commission permanente régionale.

Selon les axes, la Région peut, en cas de besoin, solliciter l'avis de partenaires extérieurs : experts, OPCO, branches professionnelles, Education Nationale, etc.

### **Article 6.2 : Information**

A la suite de l'instruction par la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation, et après validation de l'avis rendu par la Vice-Présidence de la Région en charge de l'apprentissage, le bénéficiaire reçoit une pré-notification par courrier électronique l'informant de la date du passage de son dossier en Commission Permanente Régionale (CPR) ainsi que du montant de subvention régionale proposée.

Si le projet n'est pas retenu, la Région apportera une réponse écrite au porteur de projet.

Pour l'axe 1 « Plan d'équipement », les porteurs de projets peuvent se rendre sur le portail « Nos aides en ligne » pour connaître les avis rendus à la suite de l'instruction technique par les services de la Région.

### **Article 6.3 : Décision**

Les dossiers ayant reçus un avis favorable sont proposés en CPR, pour délibération des élus sur l'attribution de la subvention.,

Après décision de la CPR, le bénéficiaire reçoit une notification de la décision de financement qui lui est accordée accompagnée de la convention de subvention.

## **Article 7 – Intervention financière de la Région**

### **Article 7.1 Forme de Financement**

La Région apporte son financement sous forme de **subvention d'investissement** au titre de l'axe 1 et de **subvention de fonctionnement** au titre des axes 2-3-5-6.

La subvention attribuée fera l'objet d'une convention qui précise notamment son montant, le montant de la dépense subventionnable (montant à justifier), les modalités de versements des acomptes, les justificatifs à fournir, la durée de l'opération, les modalités de recours.

Pour l'accompagnement prévu à l'axe 4, la Région aura recours à l'achat de prestation en respectant la procédure de marchés publics.

### **Article 7.2 Eligibilité des dépenses**

Les dépenses éligibles et non éligibles sont précisées dans les fiches détaillées par axe figurant en annexe du présent cadre d'intervention.

### **Article 7.3 Taux d'intervention de la Région**

L'intervention régionale, variable selon les axes, est précisée dans les fiches détaillées par axe figurant en annexe du présent cadre d'intervention.

### **Article 7.4 Modalités de versement de la subvention**

Les modalités de versement sont précisées dans les fiches détaillées par axe figurant en annexe du présent cadre d'intervention.

## **Article 8. Obligation des bénéficiaires**

Les bénéficiaires seront soumis à des obligations qui seront inscrites dans les conventions de financement et notamment :

- La participation aux études et enquêtes de la Région ;
- La participation à l'offre d'accompagnement de l'axe 4 du présent cadre d'intervention.

## **Article 9 – Communication, information et droit d'usage**

### **9.1. Aspects généraux**

L'ensemble des documents élaborés dans le cadre du dispositif subventionné (quel que soit les supports ou actions de communication : documents papier, supports numérique, articles de presse, ...) devra porter la signature de la Région en respectant la charte graphique associée, et la mention « opération financée par la Région Centre-Val de Loire ».

Tous les supports de communication devront être remis à la Région en amont de la manifestation.

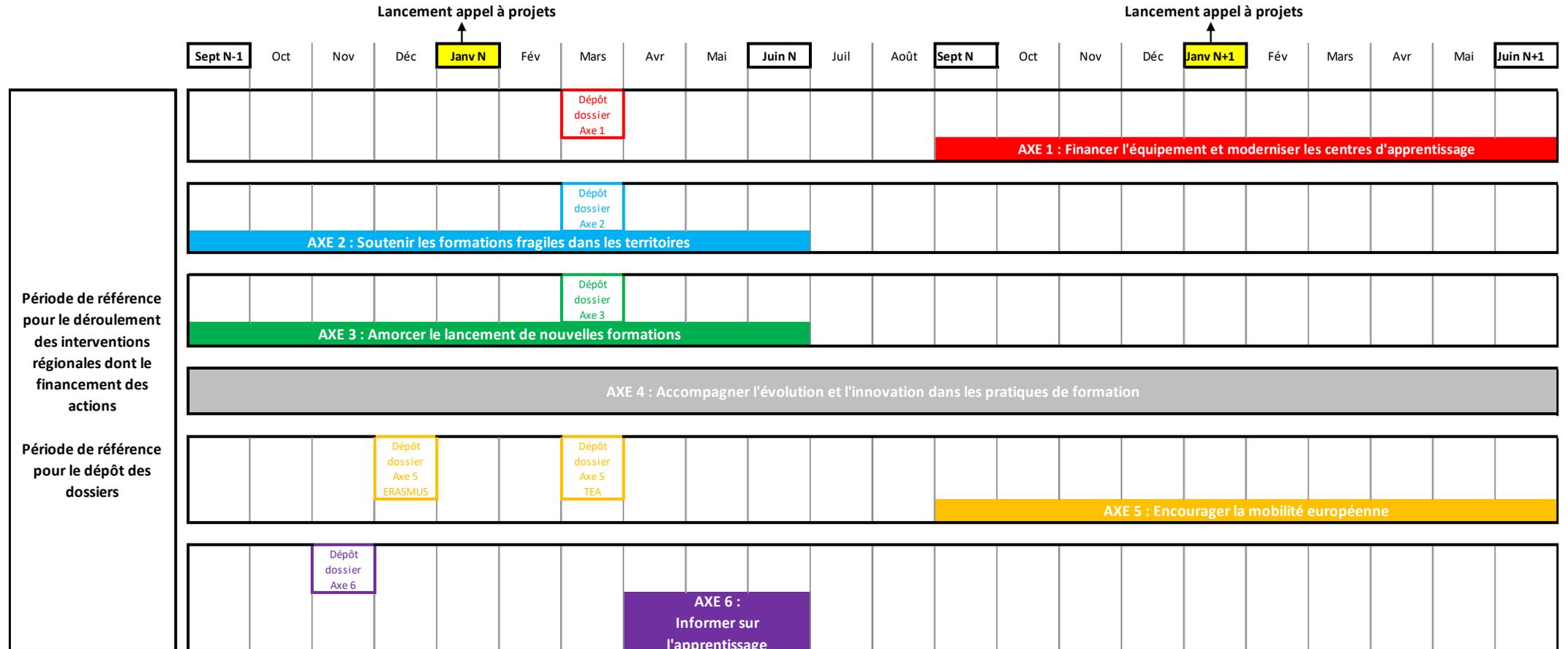
Pour l'ensemble des événements organisés dans le cadre de l'opération subventionnée, une invitation sera adressée au Président de la Région, au moins 15 jours avant.

### **9.2. Aspects spécifiques**

En complément des aspects généraux liés à la communication de l'article 9.1, des aspects spécifiques sont détaillés par axe dans les fiches en annexe.

# ANNEXES

## A. Périodes de référence pour le déroulement des interventions régionales dont le financement des actions



\* Les périodes de référence sont indiquées sur la base d'une année scolaire de septembre à juin notamment pour les axes 1, 2 et 3. Majoritairement, le démarrage des formations a lieu en septembre. Pour illustrer, la période de référence pour le financement des actions relevant de l'axe 2 et 3 sera l'année de formation commencée au moment du dépôt du dossier.

## B. Fiches détaillées par axe

- **Fiche axe 1 - Financer l'équipement et moderniser les centres de formation**
- **Fiche axe 2 - Soutenir les formations fragiles dans les territoires**
- **Fiche axe 3 - Amorcer le lancement de nouvelles formations**
- **Fiche axe 4 - Accompagner l'évolution et l'innovation dans les pratiques de formation**
- **Fiche axe 5 - Encourager la mobilité européenne**
- **Fiche axe 6 - Informer sur l'apprentissage**

**FICHE AXE 1 \_ FINANCER L'EQUIPEMENT ET MODERNISER LES CENTRES DE  
FORMATION  
DISPOSITIONS SPECIFIQUES**

**PRESENTATION DE L'AXE**

Offrir aux apprentis des outils de formation adaptés aux métiers préparés et à l'évolution des pratiques pédagogiques. L'intervention de la Région portera sur les équipements des Centres de Formation (équipements pédagogiques, informatiques, etc.), ainsi que sur l'immobilier (locaux de formation, hébergement, restauration). Les opérations éligibles concerneront obligatoirement les formations inscrites à la carte-cible de l'apprentissage.

**BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES  
(Référence Article 2 du cadre d'intervention)**

Les centres de formation disposant de la certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.

**CRITERES D'ELIGIBILITE  
(Référence Article 4 du cadre d'intervention)**

En complément des principes généraux précisés à l'article 4 du présent cadre d'intervention, les critères spécifiques suivants s'appliquent à l'axe 1 :

La Région apprécie l'éligibilité des projets au regard des critères cumulatifs suivants :

**Dispositions communes au plan d'équipement et aux projets immobiliers**

Territoires concernés : Les financements sont attribués à des **structures implantées et ayant une activité en Région Centre-Val de Loire**, une priorité est donnée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Public cible : **Les apprentis doivent être les bénéficiaires des financements attribués.** Une attention particulière est portée sur les publics avec un bas niveau de qualification (niveaux 3 et 4) et les publics fragiles (apprentis en situation de handicap, en situation d'illettrisme et mineurs non accompagnés notamment). **L'équipe pédagogique peut également être bénéficiaire** des financements pour du matériel nécessaire à l'enseignement **et le référent numérique** pour ses missions d'ingénierie pédagogique et/ou de maintenance du système d'information.

Formations concernées : **Les financements sont attribués pour les formations en apprentissage inscrites à la carte-cible de la Région.**

Le nombre d'apprentis dans la formation pour laquelle un financement est demandé sera pris en compte pour juger de la viabilité de cette dernière (des nuances seront apportées s'il s'agit d'une formation nouvelle, d'une formation sur des métiers rares ou d'une formation implantée en territoire rural ou quartier prioritaire). Ainsi, **une justification sera demandée si le nombre d'apprentis par année de formation est inférieur à 8.**

Typologie des projets : **Un projet sera éligible si :**

- il a vocation à restructurer - rénover et/ou construire des espaces destinés en priorité aux apprentis : locaux de formation et services annexes (hébergement, restauration)
- il concerne des travaux d'entretien sur des bâtiments destinés aux activités pédagogiques et aux services annexes, qui permettront d'améliorer leur performance énergétique (ex : ravalement de façade, changement des fenêtres, ...)

## Dispositions spécifiques au plan d'équipement

Les demandes formulées doivent concerner (critères non cumulatifs) :

- Pour la formation des apprentis :

- L'**acquisition de nouveaux matériels** pédagogiques et/ou numériques nécessaires pour répondre à l'évolution des référentiels de formation, aux évolutions technologiques, aux nouveaux besoins des filières (y compris métiers de niche/ métiers rares) en phase avec les besoins du secteur économique et l'émergence de nouveaux métiers notamment ceux relevant des transitions écologique et énergétique ;

- **Le renouvellement ou l'acquisition de nouveaux matériels ou la réalisation de petits travaux de réfection** nécessaires pour répondre aux besoins de modernisation des espaces d'enseignement (salles de cours, de TD, ...) ou des lieux de vie à destination des apprentis (espaces de rencontre, CDI, self, foyer, hébergement, ...) ;

*Pour les équipements ou petits travaux destinés aux locaux de restauration ou d'hébergement, la Région pourra demander au porteur de projets tout élément lié à ces activités permettant de juger de leur viabilité.*

*Pour le renouvellement de matériel, il sera tenu compte de la vétusté (l'ancienneté du matériel devra être précisée dans la demande).*

- Pour l'équipe pédagogique, le référent numérique et les équipements nécessaires à la maintenance du système informatique :

- L'**acquisition de nouveau matériel ou le renouvellement du matériel** nécessaire à l'équipe pédagogique pour assurer les enseignements aux apprentis ; au référent numérique ou à la structure pour assurer une bonne utilisation des outils numériques (actifs informatiques)

- Pour les apprentis et l'équipe pédagogique :

- L'**acquisition de matériels (pédagogiques et/ou numériques)** nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle formation inscrite dans la carte-cible ;

De façon transversale, pour les **demandes de financement sur des projets structurants** (équipements lourds par exemple), la **Région sera particulièrement attentive aux projets portés par plusieurs acteurs** (interne et externe, organismes de formations, entreprises) dans un objectif de mutualisation sur les territoires et d'investissement collectif (consortium, partenariats). Par exemple : plateaux techniques mobiles.

Lorsque le **projet est porté par un seul acteur**, celui-ci devra justifier avoir réalisé une recherche de mutualisation auprès des établissements disposant du même équipement que celui demandé.

## Dispositions spécifiques aux projets immobiliers

Les projets proposés devront : (critères cumulatifs)

- s'inscrire dans une stratégie de développement de la structure (développement de l'offre de formation, besoins des employeurs, orientations en matière du développement du numérique dans les pratiques de formation).

- répondre aux volontés régionales en matière de politique environnementale. Le projet devra identifier les solutions innovantes pour atteindre des niveaux de performance exemplaires en matière de qualité environnementale : consommation énergétique, énergie renouvelable, bâtiment bas carbone, durabilité, biodiversité. Le projet immobilier présenté doit permettre de proposer un bâtiment économe, responsable et évolutif. La Région mettra à disposition de l'établissement porteur d'un projet, le contrat de construction durable qui a vocation à afficher les exigences de la Région en termes de performances de la construction.

- s'inscrire dans un partenariat formalisé avec les acteurs du territoire et/ou du secteur d'activité (branches professionnelles, organismes gestionnaires, collectivités territoriales par exemple).

Une attention particulière sera au nombre d'apprentis bénéficiaires du projet : effectifs constatés et effectifs envisagés.

## **ELIGIBILITE DES DEPENSES** (Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

Les dépenses doivent donner lieu à une facturation au nom du porteur de projet, bénéficiaire de la subvention sollicitée.

### **PLAN D'EQUIPEMENT**

#### **DEPENSES ELIGIBLES**

- ◆ Les dépenses pour des équipements destinés à la formation des apprentis dont la durée d'amortissement est supérieure ou égale à 3 ans (la durée d'amortissement de référence sera celle posée par l'administration fiscale) ;
- ◆ Les dépenses pour du matériel numérique avec une garantie 3 ans minimum destiné aux apprentis, à l'équipe pédagogique, au référent numérique ou nécessaire au bon fonctionnement du réseau informatique pédagogique (actifs informatiques = serveurs pédagogiques, bornes WiFi, ...) ;
- ◆ Les dépenses pour l'équipement, l'aménagement, la réfection d'espaces destinés aux apprentis (salles de cours, centre de documentation, salle de convivialité, self par exemple).

#### **DEPENSES NON ELIGIBLES**

- ◆ Les dépenses d'acquisition de matériels à destination des équipes de direction ou administrative.
- ◆ Les dépenses d'aménagement d'espaces non dédiés aux apprenants (bureaux, salle de réunion, etc.)

### **PROJETS IMMOBILIERS**

#### **DEPENSES ELIGIBLES**

Les dépenses liées aux/à :

- Etudes de maîtrise d'œuvre,
- Rémunération d'un assistant maître d'ouvrage,
- Travaux,
- Achats de locaux.
- Equipements liés aux travaux et achats de locaux,

La Région a vocation à financer uniquement les dépenses liées à l'apprentissage. Si une mutualisation avec d'autres publics est envisagée, le porteur de projet devra préciser les clés de répartition retenues pour chacune des activités, afin d'identifier les dépenses relatives à l'apprentissage qui, seules, seront éligibles.

#### **DEPENSES NON ELIGIBLES**

Les dépenses liées aux :

- ◆ Etudes de faisabilité
- ◆ Acquisitions de foncier

## TAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

(Référence Article 7.3 du cadre d'intervention)

### PLAN D'EQUIPEMENT

#### ♦ 70% maximum des dépenses éligibles

Ce taux sera ajusté en fonction du budget régional disponible et des co-financements qui pourront être mobilisés par le bénéficiaire dans le cadre d'une recherche active (fonds OPCO, taxe d'apprentissage fléchée par les entreprises sur des dépenses liées à l'investissement, fonds propres, ...).

Le taux de 70% sera appliqué aux dépenses Toutes Taxes Comprises (TTC) ou Hors Taxes (HT) si le bénéficiaire est assujéti à la TVA.

### PROJETS IMMOBILIERS

#### ♦ 50% maximum des dépenses éligibles

Le taux maximum d'intervention pour les projets immobiliers est fixé à 50% des dépenses éligibles Toutes Taxes Comprises (TTC) ou Hors Taxes (HT) si le bénéficiaire est assujéti à la TVA.

Ce taux repose sur le principe d'un cofinancement systématique des projets par les financeurs institutionnels de l'apprentissage que sont les Opérateurs de Compétences (OPCO).

De façon dérogatoire, la participation de la Région pourra être portée à 70% maximum du coût TTC ou HT du projet si l'établissement, qui justifie d'une recherche active (courriers, mails, comptes rendus de réunions, etc.), ne parvient pas à réunir les co-financements nécessaires et que le projet répond aux objectifs et enjeux de la politique apprentissage de la Région.

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(Référence Article 7.4 du cadre d'intervention)

### PLAN D'EQUIPEMENT

- ♦ Acompte de 50 % à la signature de la convention par les deux parties et sur production d'une copie d'un bon de commande ou d'un ordre de service.
- ♦ Solde de 50 % à réception de pièces justificatives précisées dans la convention.

### PROJETS IMMOBILIERS

- ♦ Le nombre d'acomptes et leurs montants seront arrêtés par la Région dans la convention de subvention qui sera conclue avec le bénéficiaire.

## COMMUNICATION, INFORMATION ET DROIT D'USAGE

(Référence Article 9 du cadre d'intervention)

En complément des aspects généraux liés à la communication de l'article 9.1, les aspects spécifiques suivants s'appliquent à l'axe 1 :

Toutes les manifestations (visites de chantier, pose de la première pierre, inaugurations) liées à l'opération subventionnée par la Région devront :

- Associer la Région dans la définition de la date ;
- Intégrer le logo de la Région Centre-Val de Loire sur les cartons d'invitation et sur tous les documents s'y référant.

Le maître d'ouvrage a obligation de mentionner le soutien régional par la pose d'un panneau selon la maquette proposée par la Région Centre – Val de Loire. Cette maquette accompagnée de son cahier des charges est téléchargeable sur le site <http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/charte-graphique.html>

## FICHE AXE 2 \_ SOUTENIR LES FORMATIONS FRAGILES DANS LES TERRITOIRES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

### PRESENTATION DE L'AXE

Maintenir une offre de formation de proximité dans les territoires répondant à l'attente des jeunes et aux besoins en compétences exprimés par les entreprises.

### BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES

(Référence Article 2 du cadre d'intervention)

Les centres de formation disposant de la certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

(Référence Article 4 du cadre d'intervention)

En complément des critères généraux applicables à tous les axes (cf Article 4 du cadre d'intervention), les critères spécifiques s'appliquent à l'axe 2 :

Au titre du présent cadre d'intervention, la notion de « **formations fragiles** » se définit par une ou plusieurs des acceptations suivantes :

- Formation à faible effectifs (formation de moins 8 apprentis) ;
- Formation ne trouvant pas son équilibre financier ;
- Formation ciblée sur des « métiers rares » ;
- Formation accueillant des publics fragiles (accompagnement individualisé : apprentis en situation d'illettrisme, en situation de handicap, et apprentis mineurs étrangers non accompagnés) ;
- Formation qui n'existe pas ailleurs sur le territoire régional.

Les « formations fragiles » devront principalement portées sur les 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification (niveaux 3 et 4), sans que les autres niveaux de formations ne soient exclus notamment dans une dynamique d'élévation du niveau de qualification des apprentis. Les « formations fragiles » pourront être dispensés en mixité de publics dès lors que les apprentis sont majoritaires dans la formation.

**Publics ciblés** : Apprentis avec priorisation sur les publics fragiles et les 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification (niveaux 3 et 4)

**Sécurisation des parcours des apprentis** : Préciser les actions d'accompagnement mise en place en direction des apprentis et notamment les publics fragiles : individualisation des parcours, soutien, médiation, suivi renforcé en entreprise, etc.

### ELIGIBILITE DES DEPENSES

(Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

#### **DEPENSES ELIGIBLES :**

- ♦ Dépenses liées à l'activité apprentissage pour la ou les formation(s) concernée(s).
- ♦ Dépenses inscrites dans les comptes 60 à 65 du plan comptable des organismes de formation (Achats, services extérieurs, autres services extérieurs, impôts taxes et versements assimilés, charges de personnel, autres charges de gestion courante)

Les dépenses sont évaluées au titre de **l'année de formation commencée** au moment du dépôt du dossier (cf. annexe 1 du présent cadre d'intervention).

#### **DEPENSES NON ELIGIBLES :**

- ♦ Dépenses des comptes 66 à 69 (Autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et aux provisions, participation des salariés)

## TAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

(Référence Article 7.3 du cadre d'intervention)

La subvention régionale est calculée sur la base :

- Des dépenses budgétées au titre de **l'année de formation commencée** au moment du dépôt du dossier soit septembre N-1 à juin N le plus souvent (cf. annexe 1 du présent cadre d'intervention).
- Des recettes prévisionnelles attendues pour la ou les formation(s) concernée(s) et notamment les coûts contrats versés par les OPCO.
- D'une **majoration du coût contrat versé par l'OPCO**.

Le montant de cette majoration est **plafonné à 2 500 €** par apprenti accueilli dans la ou les formations qui ne trouveraient pas leur équilibre financier.

L'attribution de la subvention sera étudiée au regard de la situation financière globale de l'organisme de formation, des projets de développement de ce dernier et dans la limite des crédits régionaux disponibles.

Important : en application de l'article 4.1 du présent cadre d'intervention, la durée maximale de financement sera de trois ans au cours desquels le centre de formation devra mettre en place des modalités opérationnelles permettant de trouver un équilibre financier pour la formation. Au-delà de la durée de trois ans, la Région pourra décider de ne plus accompagner financièrement cette formation.

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(Référence Article 7.4 du cadre d'intervention)

- ♦ Acompte de 80 % à la signature de la convention de subvention par les deux parties.
- ♦ Solde de 20 % à réception d'un bilan d'activité et financier visés par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.

## FICHE AXE 3 \_ AMORCER LE LANCEMENT DE NOUVELLES FORMATIONS DISPOSITIONS SPECIFIQUES

### PRESENTATION DE L'AXE

Les principaux objectifs de cet axe sont de contribuer au développement de l'offre de formation dans le territoire en réponse aux besoins constatés au titre de la carte-cible et de permettre l'émergence de nouvelles formations et de nouveaux métiers et notamment les métiers des transitions écologique et énergétique.

### BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES

(Référence Article 2 du cadre d'intervention)

Les centres de formation disposant du certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.

### CRITERES D'ELIGIBILITE

(Référence Article 4 du cadre d'intervention)

En complément des critères généraux applicables à tous les axes (cf. Article 4 du cadre d'intervention), les critères spécifiques s'appliquent à l'axe 3 :

Au titre du présent cadre d'intervention, la notion de « **nouvelles formations** » se définit par une ou plusieurs des acceptions suivantes

- 1) Une formation par apprentissage qui n'existe pas en région Centre-Val de Loire mais qu'il appartient de développer (réponse à des besoins identifiés dans la carte-cible) ;
- 2) Une formation par apprentissage déjà existante en région Centre-Val de Loire mais qu'il appartient de développer (réponse à des besoins identifiés dans la carte-cible). La maille géographique d'extension de la formation sera alors la suivante :
  - Si la formation est de niveau 3 ou de niveau 4 : bassin de vie ;
  - Si la formation est de niveau 5 : départementale ;
  - Si la formation est de niveau 6 et plus : ensemble du territoire régional.

**Publics ciblés** : Apprentis avec priorisation sur les publics fragiles et les 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification (niveaux 3 et 4)

**Sécurisation des parcours des apprentis (y compris les actions relatives aux publics fragiles)** : Préciser les actions d'accompagnement mise en place en direction des apprentis et notamment les publics fragiles (individualisation des parcours, soutien, médiation, suivi renforcé en entreprise, etc.).

**Territoire(s)** : Tout le territoire régional avec une priorisation sur les territoires ruraux et quartier politique de la ville.

#### Autres critères :

Une priorisation sera donnée sur les demandes de formations favorisant :

- Une offre de formation de proximité ;
- Le développement de nouveaux métiers, notamment ceux relevant des transitions énergétique et écologique) et l'adaptation à l'évolution des compétences des métiers existants.

## ELIGIBILITE DES DEPENSES

(Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

### DEPENSES ELIGIBLES :

- ♦ Dépenses liées à l'activité apprentissage pour la ou les formation(s) concernée(s).
- ♦ Dépenses inscrites dans les comptes 60 à 65 du plan comptable des organismes de formation (Achats, services extérieurs, autres services extérieurs, impôts taxes et versements assimilés, charges de personnel, autres charges de gestion courantes)

Les dépenses sont évaluées au titre de **l'année de formation en cours** au moment du dépôt du dossier, soit septembre N-1 à juin N le plus souvent (cf. annexe 1 du présent cadre d'intervention).

### DEPENSES NON ELIGIBLES :

- ♦ Dépenses des comptes 66 à 69 (Autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et aux provisions, participation des salariés)

## ARTICLE 7-3 - TAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

(Référence Article 7.3 du cadre d'intervention)

La subvention régionale est calculée sur la base :

- Des dépenses budgétées au titre de **l'année de formation commencée** au moment du dépôt du dossier soit septembre N-1 à juin N le plus souvent (cf. annexe 1 du présent cadre d'intervention).
- Des recettes prévisionnelles attendues (pour la ou les formation(s) concernée(s) et notamment les coûts contrats versés par les OPCO.
- D'une **majoration du coût contrat versé par l'OPCO limitée à une durée de 3 ans maximum** (cf. article 4.1 du présent cadre d'intervention).

Le montant de cette majoration est **plafonné** à :

- 9 000 € par apprenti accueilli dans la formation pour la 1<sup>ère</sup> année d'ouverture de la formation.
- 6 000 € par apprenti accueilli dans la formation toutes années confondues pour la 2<sup>ème</sup> année d'ouverture.
- 3 000 € par apprenti accueilli dans la formation toutes années confondues pour la 3<sup>ème</sup> année d'ouverture.

L'attribution de la subvention sera étudiée au regard de la situation financière globale de l'organisme de formation, des projets de développement de ce dernier et dans la limite des crédits régionaux disponibles.

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(Référence Article 7.4 du cadre d'intervention)

- ♦ Acompte de 80 % à la signature de la convention de subvention par les deux parties.
- ♦ Solde de 20 % à réception d'un bilan d'activité et financier visés par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.

**FICHE AXE 4 \_ACCOMPAGNER L'EVOLUTION ET L'INNOVATION DANS LES  
PRATIQUES DE FORMATION  
DISPOSITIONS SPECIFIQUES**

**PRESENTATION DE L'AXE**

Cet axe vise à favoriser l'innovation dans les pratiques de formation, levier indispensable à la mise en œuvre de parcours de formation adaptés aux besoins des apprenants.

L'offre d'accompagnement portera sur des thématiques s'inscrivant dans le champ de la formation professionnelle. Ces thématiques seront définies chaque année par la Région dans le cadre de l'appel à projet. Elles pourront porter notamment sur :

- La prise en charge des publics fragiles,
- Le développement du numérique dans les pratiques de formation,
- La stratégie de développement de l'offre de formation,
- La complémentarité entre les différentes voies de formation,
- La mise en œuvre de la pédagogie de l'alternance,
- Les problématiques liées à la santé des jeunes,

La définition de l'accompagnement fera l'objet d'une concertation entre la Région et les établissements proposant des formations par apprentissage.

L'accompagnement régional pourra revêtir la forme d'études, de recherche-action, de groupes de réflexion, de plans de formation, etc.

La mise en œuvre de l'offre d'accompagnement sera assurée par des prestataires retenus par la Région dans le cadre de la procédure de l'achat public.

L'offre d'accompagnement pourra associer les partenaires de l'apprentissage : Opérateurs de Compétences, branches professionnelles, autorités académiques, Universités, etc.

Pour bénéficier de l'accompagnement régional, il appartiendra à l'organisme de formation de s'inscrire auprès de la Région selon la procédure arrêtée dans le cadre de l'appel à projet annuel. Le nombre de bénéficiaires sera limité aux capacités d'accueil des différentes actions.

**BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES**

(Référence Article 2 du cadre d'intervention)

1. **Les bénéficiaires directs** : les centres de formation disposant de la certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.
2. **Les bénéficiaires contributeurs** : il s'agit de l'ensemble des partenaires (membres du SPRO, OPCO, agences régionales, GIP, ...) qui peuvent apporter une contribution ou co-produire dans le cadre de cet accompagnement régional

**CRITERES D'ELIGIBILITE**

(Référence Article 4 du cadre d'intervention)

L'accompagnement régional s'adresse en exclusivité aux établissements qui ont vu tout ou partie de leurs formations par apprentissage retenues dans la carte-cible. Il s'agit du principal critère d'éligibilité. Il contient implicitement le critère de la certification qualité « Qualiopi ».

**ELIGIBILITE DES DEPENSES**

(Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

**DEPENSES ELIGIBLES :**

- ♦ Coût des intervenants assurant les prestations d'accompagnement.
- ♦ Prise en charge de la location de locaux et autres moyens matériels liés à la réalisation des actions.
- ♦ Prise en charge d'éditions - communications relatives aux actions d'accompagnement.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la Région dans le cadre de la procédure de l'achat public.

**DEPENSES NON ELIGIBLES :**

- ♦ Dépenses supportées par les CFA au titre de leur participation (frais de transport, restauration, hébergement, frais de personnel, etc.).

## FICHE AXE 5 \_ENCOURAGER LA MOBILITE EUROPEENNE DISPOSITIONS SPECIFIQUES

### PRESENTATION DE L'AXE

Cet axe vise à renforcer l'ouverture sur le monde des apprentis grâce à la mobilité européenne. L'action de la Région s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis 1998 en ce domaine. A travers les dispositifs Trans'Europe Apprentissage et ERASMUS+, la Région souhaite favoriser l'ouverture sur l'Europe pour des publics préparant en majorité des 1<sup>ers</sup> niveaux de qualification (CAP, Bac pro). Cet axe intègre une dimension professionnelle, citoyenne et culturelle. Il ouvre des possibilités de cofinancement par les OPCO notamment pour ERASMUS.

### BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES (Référence Article 2 du cadre d'intervention)

Les centres de formation disposant de la certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.

**Pour Erasmus+ :** les CFA doivent également s'inscrire dans le projet Erasmus+ déposé annuellement par la Région auprès de la Commission Européenne.

### CRITERES D'ELIGIBILITE (Référence Article 4 du cadre d'intervention)

En complément des critères généraux applicables à tous les axes (cf. Article 4 du cadre d'intervention), les critères spécifiques s'appliquent à l'axe 5 :

#### Niveaux de formation :

Trans' Europe Apprentissage et Erasmus+ apprentis : niveaux 3 et 4

Erasmus+ jeunes diplômés : Tous niveaux

**Publics ciblés** : Les apprentis de niveaux 3 et 4 et les jeunes apprentis diplômés de moins d'un an et de tous niveaux (pour le dispositif Erasmus+ jeunes diplômés). A l'exclusion de tout autre public.

**Accréditation** : pour le programme 2021-2027, les CFA devront disposer d'une « Accréditation Erasmus - Enseignement et formation professionnels 2020 ». La procédure d'accréditation est ouverte jusqu'au 29 octobre 2020.

#### Limitation du nombre de projets par établissement/an :

- Trans'Europe Apprentissage : 2 projets soit 2 groupes-classes maximum par année scolaire : avec un minimum de 10 apprentis-groupe et un maximum de 48 apprentis au total  
- Erasmus+ : 1 projet par CFA et par dispositif (Erasmus+ niveaux 3 et 4, Erasmus+ jeunes diplômés) qui doit s'inscrire dans le cadre du projet global Erasmus+ déposé annuellement par la Région auprès de la Commission Européenne

#### Territoire(s) :

Les destinations éligibles à la mobilité sont :

Trans'Europe Apprentissage : Pays de l'Union européenne, Royaume-Uni + pays de l'EEE (Islande, Norvège, Liechtenstein), Turquie (cf. liste exhaustive des pays dans le formulaire spécifique).

Erasmus+ : Pays de l'Union européenne + pays de l'EEE (Islande, Norvège, Liechtenstein), Turquie, République de Macédoine du Nord et Serbie (cf. liste exhaustive des pays dans le formulaire spécifique).

#### Autres critères :

Trans'Europe Apprentissage : Séjour d'une durée minimum de 5 nuitées

Erasmus+ Apprentis : Stage d'une durée minimum de 2 semaines et 3 semaines maximum

Erasmus+ jeunes diplômés : Stage d'une durée comprise entre 10 et 52 semaines

## ELIGIBILITE DES DEPENSES

(Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

### TRANS'EUROPE APPRENTISSAGE

- ♦ Ensemble des frais indispensables à la mise en oeuvre du séjour (notamment coût du transport, hébergement/restauration et activités liées au séjour).
- ♦ L'assurance annulation obligatoire.
- ♦ Les frais des accompagnateurs sont intégrés dans le coût moyen du séjour par élève (Dépenses totales/Nombre d'élèves).

Il est à préciser que le nombre d'accompagnateurs = 2 accompagnateurs pour un effectif apprenti concerné inférieur ou égal à 12 et un accompagnateur par groupe de 12 apprentis supplémentaire dans la limite de 4 accompagnateurs pour 48 apprentis.

Les dépenses de personnel de l'organisme de formation ne sont pas éligibles.

### ERASMUS+

Fonds régionaux :

#### Dépenses éligibles relevant du dispositif Erasmus+ Apprentis :

- ♦ Préparation linguistique et visites culturelles sur place.
- ♦ Recherche des partenaires et des entreprises dans les pays éligibles.
- ♦ Coordination du projet : organisation du projet, démarches et suivi administratif et financier, suivi, évaluation et bilan.
- ♦ Coordination du projet sur place (accompagnement et suivi de la mobilité des apprentis).

#### Dépenses éligibles relevant du dispositif Erasmus+ Jeunes diplômés :

- ♦ Préparation linguistique.
- ♦ Recherche des partenaires et des entreprises dans les pays éligibles.
- ♦ Coordination du projet : organisation du projet, démarches et suivi administratifs et financier, suivi, évaluation et bilan.
- ♦ Coordination du projet sur place (accompagnement et suivi de la mobilité des apprentis).
- ♦ Installation et suivi de la mobilité des jeunes diplômés.

Fonds européens : attribution d'une bourse liée à la mobilité des Apprentis et Jeunes diplômés

- ♦ Assurances.
- ♦ Transport.
- ♦ Frais de séjour des apprentis et jeunes diplômés (hébergement et restauration) liés à la mobilité.

## TAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

(Référence Article 7.3 du cadre d'intervention)

### TRANS'EUROPE APPRENTISSAGE

Un barème détermine le montant plafond du séjour pour le calcul de la subvention :

- ♦ Séjour avec échange Maximum 200 € par jeune pour 5 nuitées sur place
- ♦ Séjour sans échange Maximum 300 € par jeune pour 5 nuitées sur place

Un forfait est demandé aux familles. Il s'élève à 120 € par apprenti.es. Il est identique quelle que soit la destination.

La subvention est calculée de la façon suivante et de façon identique avec ou sans échange :  
Coût élève (=dépenses prévisionnelles/nombre d'élèves x 92 %) – forfait familles

### ERASMUS+

Fonds régionaux :

Le financement par la Région vient en complément des financements mobilisables auprès des OPCO. Il donne lieu à la conclusion d'une convention de subvention entre la Région et l'établissement de formation.

Cette convention précise les conditions de mise en oeuvre du projet et des crédits régionaux. Ces dépenses retenues (TTC) peuvent être prises en charge par la Région à hauteur de 80 % maximum. Le complément de financement est à la charge de l'établissement.

Fonds européens : attribution d'une bourse liée à la mobilité des Apprentis et Jeunes diplômés

La bourse est d'un montant forfaitaire par semaine effectuée de :

- ♦ 300 € par semaine de mobilité effectuée pour le dispositif apprentis,

- ♦ 200 € par semaine de mobilité effectuée pour le dispositif jeunes diplômés.  
Pas de cofinancement exigé.

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(Référence Article 7.4 du cadre d'intervention)

### TRANS'EUROPE APPRENTISSAGE

- ♦ Acompte de 70% à la signature de la convention par les deux parties.
- ♦ Solde de 30 % à l'issue du séjour et à réception des pièces justificatives de solde précisées dans la convention.

### ERASMUS+

#### Fonds régionaux :

Une convention par dispositif (Erasmus+ apprentis / Erasmus+ jeunes diplômés)

- ♦ Acompte de 70 % à la signature de la convention par les deux parties.
- ♦ Solde de 30 % à réception d'un bilan financier et d'un bilan d'activité des actions visés par un représentant habilité.

#### Fonds européens : attribution d'une bourse liée à la mobilité des Apprentis et Jeunes.

La convention a pour but de régler les modalités de reversement, au CFA, des bourses **Erasmus+**, dans le cadre d'un projet de mobilité financé par la Commission européenne (au travers d'une convention de subvention conclue entre la Région et l'Agence Erasmus + France / Education Formation).

Une convention par dispositif.

- ♦ Acompte de 70 % à la signature de la convention par les deux parties.
- ♦ Solde de 30 % à la remise par le CFA d'un rapport final d'activité, d'un bilan financier définitif visé par un représentant habilité.

## COMMUNICATION, INFORMATION ET DROIT D'USAGE

(Référence Article 9 du cadre d'intervention)

En complément des aspects généraux liés à la communication de l'article 9.1, les aspects spécifiques suivants s'appliquent à l'axe 5 :

Pour les projets Erasmus+, la charte graphique et le soutien financier de l'Union européenne devront être mentionnés sur les supports de communication.

Pour le dispositif Trans'Europe Apprentissage : l'établissement s'engage à informer par courrier les apprentis/familles que le Séjour éducatif a été financé par la Région Centre- Val de Loire en indiquant le montant de la subvention accordée par la Région.

Pour le dispositif Erasmus+ : l'établissement s'engage à informer par courrier les apprentis/familles que la mobilité Erasmus + a été financée par la Région Centre- Val de Loire et l'Union européenne.

Pour les projets Trans'Europe Apprentissage et Erasmus+, un formulaire de cession de droits d'auteur devra être transmis par le CFA afin de permettre à la Région de mettre en ligne des productions pédagogiques réalisées pendant le séjour

Ce formulaire garantit que :

- L'établissement est titulaire de tous les droits portant sur tout texte, image, photographie et autre contenu graphique contenu dans le bilan pédagogique ou que le titulaire desdits droits l'a autorisé à utiliser le contenu dans le cadre de la mobilité.
- Que toute personne dont l'image est reproduite dans le projet a consenti à cette reproduction, notamment, aux fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique.

## FICHE AXE 6 \_ INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE DISPOSITIONS SPECIFIQUES

### PRESENTATION DE L'AXE

Cet axe permettra de soutenir des initiatives partenariales portées par les acteurs de l'apprentissage pour valoriser et faire connaître cette modalité de formation auprès du public dans les territoires.

### BENEFICIAIRES ET PUBLICS CIBLES (Référence Article 2 du cadre d'intervention)

Les centres de formation disposant de la certification qualité « Qualiopi » (ou être engagés dans la démarche pour l'obtention de celle-ci) et exerçant une activité d'apprentissage, en région Centre-Val de Loire, depuis au moins un an lors du dépôt du dossier.  
Un groupement d'établissements (CFA) ayant un site de formation en Région Centre-Val de Loire portant des formations par apprentissage ou/et des Structures membres du SPRO présentant l'offre de formation sur un territoire de manière partenariale.

### CRITERES D'ELIGIBILITE (Référence Article 4 du cadre d'intervention)

En complément des critères généraux applicables à tous les axes (cf. Article 4 du cadre d'intervention), les critères spécifiques s'appliquent à l'axe 6 :

**Dimension partenariale du projet : en lien avec l'article 2,** le projet devra obligatoirement s'inscrire dans une dynamique partenariale et associer plusieurs acteurs : CFA, structures du SPRO, branches professionnelles, Chambres Consulaires, établissements scolaires, structures d'hébergement, etc.

**Valorisation de l'apprentissage :** Les projets devront prioritairement viser la connaissance et la valorisation de l'apprentissage – alternance en tant que dispositif de formation ; la valorisation de l'offre de formation des porteurs de projets ne devra pas constituer la cible principale du projet.

**Niveaux de formation :** Tous les niveaux sont concernés avec priorisation des niveaux 3 et 4.

**Publics ciblés :**

- Jeunes 15 -30 ans, notamment collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, publics inscrits dans des structures d'accueil et d'orientation comme les missions locales ;
- Les familles ;
- Les équipes éducatives (en charge de l'accompagnement des jeunes de 15 à 30 ans) ;

**Sécurisation des parcours des apprentis (y compris les actions relatives aux publics fragiles) :**

Les actions proposées devront permettre aux jeunes de découvrir les métiers et l'apprentissage et faciliter leur accès au dispositif de formation (accompagnement du jeune dans la relation à l'entreprise, signature du contrat, adaptation du parcours de formation, etc.).

**Limitation du nombre de projets par établissement/an :**

1 projet par an et par bassin de vie.

**Autres critères :**

Les porteurs de projets devront associer les Ingénieurs de l'orientation de la Région Centre-Val de Loire, dans l'élaboration de leurs projets.

Les porteurs de projets devront également s'engager à transmettre leur offre de formation par apprentissage au CARIF-OREF (pour la Région Centre-Val de Loire = GIP ALFA Centre) pour la diffusion sur les outils retenus par la Région Centre-Val de Loire.

## ELIGIBILITE DES DEPENSES

(Référence Article 7.2 du cadre d'intervention)

### **DEPENSES ELIGIBLES**

- ♦ Les dépenses de conseil pour l'organisation du projet ;
- ♦ Les dépenses liées directement à l'opération (location de salles, de matériel, animation, etc.) ;
- ♦ Les dépenses de communication (affiches flyers, spots radio, insertions presse, réseaux sociaux) ;
- ♦ Les frais de transport en commun des publics organisés par les porteurs de projet dans la limite de 20 % du total des dépenses éligibles.

### **DEPENSES NON ELIGIBLES**

- ♦ Les dépenses de personnel des porteurs et des partenaires du projet.

## TAUX D'INTERVENTION DE LA REGION

(Référence Article 7.3 du cadre d'intervention)

- ♦ 50 % des dépenses éligibles dans la limite de 5 000 €.

## MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

(Référence Article 7.4 du cadre d'intervention)

- ♦ Acompte de 80 % à la signature de la convention de subvention par les deux parties.
- ♦ Solde de 20 % à réception d'un bilan d'activité et financier visés par un représentant habilité de la structure porteuse du projet.

## COMMUNICATION, INFORMATION ET DROIT D'USAGE

(Référence Article 9 du cadre d'intervention)

En complément des aspects généraux liés à la communication de l'article 9.1, l'aspect spécifique suivant s'applique à l'axe 6 :

Pour les projets relevant de l'information sur l'apprentissage (Axe 6) les documents devront porter la signature régionale « Orientation Centre-Val de Loire » en respectant la charte graphique associée.